

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

**DIRECTION et RÉDACTION :**

au Ministère d'Etat

**ADMINISTRATION :**

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

**INSERTIONS :**

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.  
S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

## Célébration du Mariage de S. A. S. la Duchesse de Valentinois

**ORDONNANCES SOUVERAINES**

N° 2841.

ALBERT I<sup>er</sup>PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu les testaments des Seigneurs et Princes de Monaco, Nos glorieux ancêtres, de Jean Grimaldi en 1454, de Catalan en 1457, de Lambert en 1487, de Claudine en 1514, d'Hercule I<sup>er</sup> en 1598, d'Honoré II en 1655, de Louis I<sup>er</sup> en 1698 ;

Vu le contrat de mariage passé le 5 septembre 1715 entre la Princesse Louise-Hippolyte, fille et héritière du Prince Antoine I<sup>er</sup>, et Jacques-François-Léonor Goyon de Matignon, Comte de Torigni ;

Vu l'Ordonnance du 15 mai 1882, édictant les Statuts de la Famille Souveraine, modifiée par l'Ordonnance du 30 octobre 1918 ;

Vu Notre Ordonnance en date du 29 février 1920, accordant la naturalisation monégasque à M. le Comte Pierre de Polignac ;

Vu le contrat de mariage passé, le 18 mars 1920, devant M<sup>e</sup> Alexandre Eymin, notaire de Notre Maison, entre S. A. S. Madame Charlotte Grimaldi, Duchesse de Valentinois, et M. le Comte Pierre de Polignac ;

Vu l'acte reçu le même jour par le même notaire, constatant Notre agrément au mariage et au dit contrat ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :****ARTICLE PREMIER.**

A dater de la promulgation de la présente Ordonnance, M. le Comte Pierre de Polignac prendra, pour lui et pour ses descendants, le nom seul, les armes pleines et les livrées de Grimaldi, sans aucun mélange d'autre nom, écartelure d'autres armes, ni couleur d'autres livrées.

**ART. 2.**

La présente Ordonnance sera transcrite sur le Registre particulier de l'Etat Civil de Notre Famille et sur les registres de Notre Cour d'Appel.

**ART. 3.**

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Président du Con-

seil d'Etat, et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le dix-huit mars mil neuf cent vingt.

ALBERT.

Par le Prince :  
Le Secrétaire d'Etat,  
FR. ROUSSEL.

N° 2842.

ALBERT I<sup>er</sup>PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'Ordonnance du 15 mai 1882, modifiée par l'Ordonnance du 30 octobre 1918 ;

Vu l'Acte et l'Ordonnance du 16 mai 1919 par lesquels ont été définitivement réglés l'état, les droits et titre de Notre bien-aimée petite-fille adoptive S. A. S. Madame Charlotte Grimaldi, Duchesse de Valentinois ;

Vu le contrat de mariage passé, le 18 mars 1920, devant M<sup>e</sup> Alexandre Eymin, notaire de Notre Maison, entre S. A. S. Madame Charlotte Grimaldi, Duchesse de Valentinois, et M. le Comte Pierre de Polignac ;

Vu l'acte reçu le même jour par le même notaire, constatant Notre agrément au mariage et au dit contrat ;

Vu Notre Ordonnance en date du 18 mars 1920 ;

Vu l'acte de célébration du mariage de Notre bien-aimée petite-fille S. A. S. la Duchesse de Valentinois avec M. Pierre Grimaldi ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :****ARTICLE PREMIER.**

A partir de la promulgation de la présente Ordonnance, M. Pierre Grimaldi prendra le titre de Duc de Valentinois.

**ART. 2.**

La présente Ordonnance sera transcrite sur le Registre particulier de l'Etat Civil de Notre Famille et sur les registres de Notre Cour d'Appel.

**ART. 3.**

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Président du Con-

seil d'Etat, et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le vingt mars mil neuf cent vingt.

ALBERT.

Par le Prince :  
Le Secrétaire d'Etat,  
FR. ROUSSEL.

**COMPTE RENDU****DES CÉRÉMONIES OFFICIELLES**

ET DES

**RÉJOUISSANCES PUBLIQUES**

Les fêtes et les solennités auxquelles a donné lieu la célébration du mariage de S. A. S. la Duchesse de Valentinois se sont déroulées, la semaine dernière, au milieu de la respectueuse et fervente sympathie des colonies étrangères, de l'enthousiasme chaleureux de la population monégasque, saluant d'un même cœur l'heureux événement qui assure la pérennité de la dynastie des Grimaldi, allie, une fois encore, cette antique et illustre Maison à la plus ancienne et glorieuse noblesse française et prépare, grâce aux vertus qui se sont déjà révélées dans la jeune Princesse, l'avenir le plus heureux à la Principauté.

Les hautes amitiés que la Famille Souveraine de Monaco et, personnellement, le Prince Albert I<sup>er</sup> se sont acquises, ont tenu à s'affirmer dans cette circonstance et, en dehors des télégrammes de félicitations adressés par les Souverains et les Chefs d'Etat, dont le texte a été reproduit antérieurement, M. le Président de la République Française, S. M. le Roi d'Italie, S. M. le Roi d'Espagne, S. M. le Roi des Belges, Cousin de la Famille Princièrè, Se sont fait représenter par des Missions spéciales aux cérémonies officielles du mariage.

C'est le mardi 16 mars que S. A. S. le Prince Souverain, S. A. S. le Prince Héritaire et S. A. S. la Duchesse de Valentinois sont arrivés à Monaco, accompagnés des membres de Leurs Maisons Civile et Militaire.

Conformément à la tradition que la volonté du Prince avait interrompue pendant la guerre, Leurs Altesses ont été reçues à la gare avec le cérémonial accoutumé. La gare, l'avenue et les voies qui conduisent au Palais avaient été décorées de trophées et de mâts pavés aux couleurs monégasques. Une foule que les cordons d'agents avaient peine à contenir, se pressait sur le par-

cours. Les Autorités étaient réunies sur le quai de débarquement.

A 17 h. 20, la salve réglementaire, tirée par la batterie de la place du Palais, annonce l'arrivée en gare du rapide.

Le train stoppe et, du wagon de luxe, S. A. S. le Prince Albert descend, suivi de LL. AA. SS. le Prince Louis, en tenue de Lieutenant-Colonel au 1<sup>er</sup> Etranger, de Madame la Duchesse de Valentinois, du Général Comte de Pélaçot, Premier Aide de Camp, de M. Fuhrmeister, Secrétaire particulier, de M<sup>lles</sup> Amaury et Naish.

Leurs Altesses Sérénissimes qui étaient attendues par le Commandant Georges d'Arodes de Peyriague, et le Commandant Henry Bourée, Aides de Camp, et M. Blanchy, du Cabinet Civil de S. A. S. le Prince, ont été reçues par S. Exc. le Ministre d'Etat; M. Marquet, Président du Conseil National; M. Roussel, Secrétaire d'Etat; M. Suffren Reymond, Maire de Monaco; les Conseillers d'Etat, les Conseillers Nationaux, les hauts Fonctionnaires, les Magistrats, les Membres du Clergé, les Conseillers Communaux; M. Camille Blanc, Président du Conseil d'Administration de la Société des Bains de Mer; M. Raoul Gunsbourg, Directeur de l'Opéra de Monte-Carlo.

Leurs Altesses S'entretiennent avec bienveillance avec plusieurs des personnalités présentes. Une gerbe de fleurs est remise par M<sup>lle</sup> Boisson au nom du personnel de la gare à Madame la Duchesse de Valentinois qui se montre très touchée de cette attention.

Leurs Altesses gagnent ensuite le salon d'honneur qui a été aménagé dans la gare et paraissent sur la place où les sapeurs-pompiers, sous le commandement du Capitaine Rafin, présentent les armes, tandis que les clairons sonnent aux champs et que la foule se découvre respectueusement.

Leurs Altesses Sérénissimes prennent place dans une automobile, avec le Général Comte de Pélaçot, premier Aide de Camp. M. le Ministre d'Etat, M. Eugène Marquet et M. Bourée, Aide de camp, montent dans une autre automobile, suivie d'une troisième où se trouvent M. le Secrétaire d'Etat Roussel, M<sup>lle</sup> Amaury, Gouvernante de Madame la Duchesse de Valentinois, et M. Reymond, Maire de Monaco.

Au Palais, les honneurs sont rendus par la Compagnie des Carabiniers, placés sous les ordres du Colonel Roubert. Dans la Cour du Palais, Leurs Altesses Sérénissimes sont reçues par les membres de Leurs Maisons civile et militaire.

Dans la soirée, de très nombreuses personnes se sont inscrites sur le registre des visiteurs.

Le Comte Pierre de Polignac, accompagné de M. Jaloustre, Ministre Plénipotentiaire, est arrivé par le même train que Leurs Altesses Sérénissimes, et est descendu à la gare de Monte-Carlo où l'attendait le Commandant de Juniac, Aide de camp de S. A. S. le Prince. Il s'est rendu à l'Hôtel du Gouvernement où des appartements lui avaient été réservés.

..

Mercredi, à midi et demi, a eu lieu, au Palais de Monaco, le premier déjeuner officiel offert par S. A. S. le Prince.

Leurs Altesses Sérénissimes le Prince Albert, le Prince Louis, Madame la Duchesse de Valentinois, le Comte Pierre de Polignac étaient entourés de S. Exc. le Ministre d'Etat et M<sup>me</sup> Le Bourdon, le Président du Conseil National et M<sup>me</sup> Marquet, M. et M<sup>me</sup> Roussel, le Docteur et M<sup>me</sup> Richard, M. et M<sup>me</sup> Allain, M. et M<sup>me</sup> Charles de Castro, M. Joseph Palmaro, M. et M<sup>me</sup> Gallépe, M. Lagouëlle, M. Verdier, le Colonel et M<sup>me</sup> Roubert, M. et M<sup>me</sup> Reymond, M. et M<sup>me</sup> Huguet, le Chanoine de Villeneuve, M. Labande, le Lieutenant-Colonel et M<sup>me</sup> Crochet; M<sup>lle</sup> Oliver, Dame d'Honneur; Comtesse Gastaldi, Dame du Palais; M<sup>lles</sup> Amaury et Naish; Général Comte de Pélaçot, Premier Aide de camp; M. Jaloustre; Lieu-

tenant-Colonel Gastaldi; Capitaine de frégate d'Arodes de Peyriague; Capitaine de corvette Bourée; Commandant Laurendeau de Juniac, Aides de camp; M. Fuhrmeister, Secrétaire particulier.

Dans l'après-midi sont arrivées par le rapide les personnalités dont les noms suivent: Vice-Amiral Sagot-Duvaouroux, Préfet maritime de Toulon, et Contre-Amiral Grandclément, Membre de la Maison militaire du Président de la République, représentant M. le Président Deschanel; Colonel J.-G. Benitez, Attaché militaire à l'Ambassade de S. M. le Roi d'Espagne à Paris; Colonel Baron L. de Moor, Aide de camp de S. M. le Roi des Belges; MM. Lallemand et Berthelot, représentant l'Académie des Sciences de l'Institut de France; le Capitaine de corvette Girardon, Aide de camp du Préfet maritime de Toulon.

Sont également arrivés, dans la soirée, M. le Duc de Polignac, Chef de la Maison de Polignac, et le Comte Maxence de Polignac, père du Comte Pierre.

Ces personnages étaient attendus par les membres des Maisons civile et militaire et ont été les hôtes de Son Altesse Sérénissime au Palais.

Après l'arrivée de Leurs Altesses Sérénissimes, M. Eugène Marquet, Président du Conseil National et M. Reymond, Maire de Monaco ont offert, au nom des Monégasques, à Madame la Duchesse de Valentinois un souvenir consistant en une garniture de bureau en agate mauve et vermeil avec deux bougeoirs, un classeur, un encrier, un plumier, un cadre pour calendrier, un coupe-papier et une boîte pour timbres, renfermé dans un écrin recouvert de maroquin rouge, intérieur peluche blanche.

Dans l'angle gauche du couvercle, se trouve l'initiale C surmontée d'une couronne princière; dans le coin opposé, une plaque vermeil portant l'inscription: « A. S. A. S. la Duchesse de Valentinois, les Monégasques, Monaco, le 20 mars 1920. »

La remise de ce souvenir a été faite dans le salon des Glaces, en présence de LL. AA. SS. le Prince Albert et le Prince Louis.

Le soir, une sérénade a été donnée en l'honneur de Leurs Altesses par les Sociétés musicales de la Principauté. Pour cette manifestation, la place, décorée par M. Visconti, de pylones lumineux reliés par des guirlandes de lampes électriques, était brillamment illuminée. Une foule considérable s'y pressait, désireuse d'acclamer les Souverains. Tour à tour, la Philharmonique, la Lyre Monégasque, l'Avenir, l'Accord Parfait, l'Estudiantina se firent entendre. Le concert, commencé par la Marche *Les Grimaldi* d'Argaing, se termina par l'*Hymne Monégasque*, exécuté par toutes les Sociétés réunies. S. A. S. la Duchesse de Valentinois et le Comte Pierre de Polignac, apparus au balcon, furent longuement acclamés. Les vivats en l'honneur du Prince Souverain, du Prince Héritaire, de la Duchesse de Valentinois se succédèrent au milieu du plus grand enthousiasme, tandis que des feux de bengale multicolores embrasaient le rocher de Monaco. Après la sérénade, Leurs Altesses ont daigné recevoir les présidents et les directeurs des Sociétés. Une retraite aux flambeaux s'est ensuite organisée par les rues du vieux Monaco. La dislocation du cortège a eu lieu à la Condamine.

..

Dans l'après-midi de jeudi est arrivé de Rome le Contre-Amiral Biscaretti di Ruffia, Aide de Camp Général de S. M. le Roi d'Italie, délégué par Sa Majesté pour la représenter au mariage de S. A. S. la Duchesse de Valentinois. Le Contre-Amiral Biscaretti a été reçu à la gare par M. le Capitaine de Frégate d'Arodes de Peyriague, Aide de camp du Prince, et a été l'hôte de Son Altesse Sérénissime au Palais.

Son Eminence le Cardinal Luçon, Archevêque de Reims, et son coadjuteur S. G. M<sup>gr</sup> Neveux sont

également arrivés dans l'après-midi de jeudi. Attendus à la gare par M. le Chanoine de Villeneuve, Chapelain du Palais, et M. l'Abbé Foccart, Son Eminence et M<sup>gr</sup> Neveux sont descendus à l'Evêché où des appartements leur avaient été préparés.

A 3 heures, une Garden-Party a été donnée dans les jardins du Palais. Une température idéale a favorisé cette réunion à laquelle la belle terrasse et les somptueux parterres offraient un cadre incomparable.

S. A. S. le Prince Albert, S. A. S. le Prince Louis, S. A. S. la Duchesse et le Comte de Polignac sont demeurés, pendant toute la durée de la réception, dans les jardins, S'entretenant avec bienveillance avec leurs invités.

Toute énumération des hautes personnalités qui se pressaient sur la terrasse ou se répandaient dans les allées, serait forcément incomplète. Nous devons nous borner à signaler la présence de MM. le Vice-Amiral Sagot-Duvaouroux, le Contre-Amiral Grandclément, représentant M. le Président de la République Française; et du Capitaine de corvette Girardon, Aide de camp du Vice-Amiral; le Contre-Amiral Biscaretti di Ruffia, représentant S. M. le Roi d'Italie; le Colonel J.-G. Benitez, représentant S. M. le Roi d'Espagne; le Colonel Baron L. de Moor, représentant S. M. le Roi des Belges.

Il convient de noter, en outre, S. Exc. le Ministre d'Etat et M<sup>me</sup> Le Bourdon; M. le Président du Conseil National et M<sup>me</sup> Marquet; M. le Secrétaire d'Etat et M<sup>me</sup> Roussel; Sir Basil Zaharoff, S. A. R. la Duchesse de Marchena, M<sup>lle</sup> de Bourbon, The Earl et the Countess of Mar; M<sup>me</sup> Lallemand; MM. Lallemand et Berthelot, délégués de l'Académie des Sciences de l'Institut de France; Professeur Richet, de l'Académie de Médecine; M. et M<sup>me</sup> Tuck, M<sup>me</sup> Maurice Ephrussi, M. et M<sup>me</sup> William Thams, Marquise de Saint-Paul, le Général Gouverneur de Nice, le Général Commandant la Division à Nice, M<sup>me</sup> Ernesta Stern, M<sup>me</sup> Cahen d'Anvers, M<sup>me</sup> Douine, M. et M<sup>me</sup> Georges Kohn, Comte Ostrorog, M<sup>lle</sup> Cazeau, S. Exc. le Comte Balny d'Avricourt et Comtesse, S. Exc. le Comte de Maleville, M. Christian Thams, M. Simon;

Le Duc de Polignac, Marquise Douairière de Polignac, Comte Maxence de Polignac, Princesse Edmond de Polignac, Comte et Comtesse Melchior de Polignac, Princesse Henri de Polignac, Comte et Comtesse du Boisrouvray, Comte et Comtesse Max de Polignac, Marquis et Marquise de Polignac, Comte Charles de Polignac, Comte Jean de Polignac, Comte de Bagneux, M. le Procureur Général, Vice-Président du Conseil d'Etat, et M<sup>me</sup> Allain, M. le Dr Jules Richard et M<sup>me</sup> Richard, M., M<sup>me</sup> et M<sup>lles</sup> Labande, M. le Consul Général de France et M<sup>me</sup> Pingaud, M. le Consul Général d'Italie, M. le Consul d'Espagne, M. le Consul de Belgique, M. le Vice-Consul Britannique, M. Le Cherpy, ancien député, et M<sup>me</sup> Le Cherpy, M. et M<sup>me</sup> Lagouëlle, M. et M<sup>me</sup> Gallépe, M. et M<sup>me</sup> Palmaro, M. le Premier Président et M<sup>me</sup> Verdier, le Colonel et M<sup>me</sup> Roubert, M. le Maire, M<sup>me</sup> et M<sup>lles</sup> Reymond, M. le Vice-Président du Conseil National, M<sup>me</sup> et M<sup>lle</sup> Marsan, M. et M<sup>me</sup> Mauran, M. le Président du Tribunal de Première Instance et M<sup>me</sup> Huguet, M. le Directeur du Lycée et M<sup>me</sup> Jantet, M. Alexandre Noghès, M. et M<sup>me</sup> Louis Notari, M. et M<sup>me</sup> Chauvet, les principales autorités et de nombreuses notabilités de la Principauté et des Alpes-Maritimes.

Le soir à 9 heures, une soirée de gala, a été donnée à l'Opéra. Jamais peut-être la salle Garnier n'avait réuni une aussi brillante assemblée. Il est impossible d'entreprendre d'énumérer toutes les hautes personnalités qui occupaient les fauteuils. Citons cependant le Préfet des Alpes-Maritimes et M<sup>me</sup> Armand Bernard, M<sup>lle</sup> Cazeau, M. le Sénateur, Maire de Nice, et M<sup>me</sup> Sauvan, M. le Secrétaire Général des Alpes-Maritimes et M<sup>me</sup> Delbarre, M. Dominique Durandy, Conseiller Général, M. Casimir, Maire de la Turbie.

Son Exc. le Ministre d'Etat et M<sup>me</sup> Le Bourdon avaient invité dans leur loge: Princesse de Poli-

gnac, Comte et Comtesse Max de Polignac, Comte Jean de Polignac, Comte et Comtesse Balny d'Avricourt, M. Thams, Conseiller de la Légation de Monaco à Paris, M. et M<sup>me</sup> W. Thams.

Dans la loge de la Municipalité, on remarquait : M. le Maire, M<sup>me</sup> et M<sup>lles</sup> Reymond, M. et M<sup>me</sup> A. Médecin, M. et M<sup>me</sup> H. Marquet, M. et M<sup>me</sup> Joseph Olivé.

Dans la loge de M. le Président du Conseil d'Administration avaient pris place : M. et M<sup>me</sup> Camille Blanc, Marquis et Marquise de Polignac, Comte Ch. de Polignac, Comte et Comtesse du Boisrouvray, M. et M<sup>me</sup> Comte-Offenbach, M<sup>lle</sup> J. Chevalier.

Sir Basil Zaharoff avait dans sa loge S. A. R. la Duchesse de Marchena, M<sup>lle</sup> de Bourbon, M. et M<sup>me</sup> Tuck.

A l'entrée de Leurs Altesses, toute la salle debout se tourne vers la loge princière et applaudit longuement pendant que l'orchestre, sous la direction de M. Léon Jehin, joue l'*Hymne Monégasque*. S. A. S. le Prince Albert prend place sur le devant de la loge, ayant à Sa gauche S. A. S. le Prince Louis, S. A. S. la Duchesse s'assied à la droite du Prince Souverain ; le Comte de Polignac à la gauche du Prince Héritaire. Leurs Altesses étaient accompagnées par le Général Comte de Pélaçot et M<sup>lle</sup> Amaury.

Son Altesse Sérénissime avait invité dans Sa loge : M. le Vice-Amiral Sagot-Duvauroux, M. le Contre-Amiral Grandclément, M. le Contre-Amiral Biscaretti, M. le Colonel Benitez, M. le Colonel Baron de Moor, M<sup>me</sup> la Marquise Douairière de Polignac, M. le Duc de Polignac, le Comte Maxence de Polignac, le Comte et la Comtesse Melchior de Polignac, M. et M<sup>me</sup> Lallemand, M. Berthelot, le Capitaine de Corvette Girardon, M. Labande, Professeur Richet.

On trouvera plus loin, sous la plume du critique théâtral du *Journal de Monaco*, le compte rendu artistique de cette représentation. Rappelons seulement qu'elle se termina par l'exécution des Hymnes nationaux des Etats représentés par des Missions officielles. Ces hymnes furent écoutés debout, ainsi que l'*Hymne Monégasque*. Leurs Altesses furent alors l'objet d'une longue et enthousiaste ovation. Aux applaudissements redoublés de la salle, S. A. S. le Prince Albert, en un geste émouvant, fit passer Sa Petite Fille au milieu de la Loge, désignant ainsi S. A. S. la Duchesse à de nouvelles et ferventes acclamations.

Le même soir, un grand bal populaire était organisé sur le quai de Plaisance, pour que la foule de ceux qui ne pouvaient trouver place aux cérémonies officielles eut, néanmoins, l'occasion de participer à l'allégresse générale.

La journée du vendredi a été marquée par la cérémonie du mariage civil. Cet acte, d'une si haute importance pour l'avenir de la dynastie et pour les destinées du pays, a eu pour cadre la vaste et noble salle du Trône du Palais de Monaco.

Des massifs de fleurs avaient été disposés autour de la cheminée monumentale et dans les embrasures de la loggia.

Au pied du Trône, deux fauteuils dorés avaient été placés l'un à côté de l'autre. C'est là que prendra place S. A. S. le Prince Souverain, ayant auprès de Lui S. A. S. le Prince Héritaire.

En face, devant la cheminée, une table de marqueterie supporte un encrier de marbre blanc avec sujet en vermeil. Deux fauteuils, se faisant face, sont disposés vers le centre de la pièce, à droite et à gauche de la table. Ce sont les sièges réservés aux futurs époux.

Des rangées de chaises sont alignées en arrière de ces sièges. Un peu avant onze heures, les personnalités invitées à assister à cette cérémonie viennent les occuper.

Derrière S. A. S. la Duchesse avaient pris place :

Le Vice-Amiral Sagot-Duvauroux, le Contre-Amiral Grandclément, le Colonel Baron de Moor, M. le Duc de Polignac, S. Exc. R. Le Bourdon, M. E. Marquet, le Lieutenant-Colonel Alban Gastaldi, M. Reymond, Comte Balny d'Avricourt, Dr Richard, Comte de Maleville, M. Jaloustre, M. Mayer, S. A. R. la Duchesse de Marchena, M. Jules Roche, M<sup>me</sup> Kohn, Sir Basil Zaharoff, M<sup>me</sup> Lallemand, M<sup>lle</sup> de Bourbon, Professeur Richet, M<sup>me</sup> Le Bourdon, l'Abbé Cornette, M<sup>me</sup> Marquet, Dr Dutil, M<sup>me</sup> Roussel, M. Kohn, Comtesse d'Avricourt, M. Ch. de Castro, M<sup>me</sup> Reymond, M. Thams, Miss Oliver, Comtesse Gastaldi, M<sup>lle</sup> Amaury, Miss Naish, le Colonel Roubert, Commandant Supérieur ; le Chanoine de Villeneuve, M. Ad. Fuhrmeister, le Colonel Crochet, M. Léon Jehin, M. Ad. Blanchy, M. H. Caruta, M. A. Mélin.

Derrière le Duc de Valentinois, se trouvaient :

Le Contre-Amiral Biscaretti, le Colonel Benitez, le Comte Maxence de Polignac, M. Lallemand, le Comte Melchior de Polignac, M. Berthelot, le Marquis Melchior de Polignac, le Comte de Bagnoux, Marquise de Polignac, douairière ; Comte du Boisrouvray, Princesse Edmond de Polignac, Comte Max de Polignac, Comtesse Melchior de Polignac, Comte Charles de Polignac, Princesse H. de Polignac, Comte Jean de Polignac, Comtesse du Boisrouvray, Comtesse Max de Polignac, Marquise Melchior de Polignac, M<sup>me</sup> Stern, M<sup>me</sup> Cahen d'Anvers, M. Allain, Vice-Président du Conseil d'Etat ; et MM. Gallépe, J. Palmaro, Lagouëllé, Verdier, Mauran, Labande, Huguet, Bertoni, Maurel, Conseillers d'Etat ; M. le Dr Marsan, Vice-Président du Conseil National, et MM. L. Auréglià, L. de Castro, P. Cioco, P. Marquet, Al. Médecin, Fr. Médecin, Louis Néri, Joseph Olivier, Conseillers Nationaux ; et Al. Noghès, ancien Président de la Commission Intercommunale.

A la droite du Trône étaient placés le Capitaine de corvette Girardon, Aide de camp de l'Amiral Sagot-Duvauroux, M. Pingaud, Consul Général de France, M. Mazzini, Consul Général d'Italie, M. Maistre, Consul d'Espagne, M. Le Boucher, Gérant du Consulat de Belgique.

A gauche du Trône, le Général Comte de Pélaçot, 1<sup>er</sup> Aide de Camp, le Capitaine de Frégate d'Arodes de Peyriague, le Capitaine de Corvette Bourée, le Chef d'Escadron Laurendeau de Juniac, Aides de Camp du Prince.

Les membres de la Presse se trouvaient de chaque côté de la cheminée monumentale.

Aux termes des Statuts de la Famille Souveraine, les fonctions d'officier d'Etat Civil pour tous les actes qui concernent les membres de la Famille sont dévolues au Président du Conseil d'Etat. C'est donc à M. le Secrétaire d'Etat Fr. Roussel, assisté de M. Merveilleux du Vignaux, Secrétaire d'Etat, qu'est revenu l'honneur de procéder à l'union de S. A. S. la Duchesse.

A 11 heures précises, M. le Président du Conseil d'Etat se rend dans les appartements privés et rentre presque aussitôt précédant S. A. S. le Prince Souverain et S. A. S. le Prince Héritaire, les futurs époux, la Famille et les membres des Maisons civile et militaire.

S. A. S. le Prince Albert est en redingote ; le Prince Louis, en uniforme de Lieutenant-Colonel de l'Armée française, la poitrine barrée du Grand Cordon de l'Ordre de Saint-Charles, portant la cravate de Commandeur de l'Ordre de la Légion d'Honneur, les Croix de guerre française, italienne et belge et de nombreuses décorations étrangères, s'assied à la droite de Son Auguste Père.

M. Roussel prononce alors le discours suivant :

Monseigneur,

Votre Altesse Sérénissime me permet d'exprimer aux nobles époux que je vais avoir le grand honneur d'unir, les vœux respectueux et ardents que forme la population tout entière de la Principauté, ces loyaux Monégasques et ces étrangers de qui les acclamations joyeuses Vous ont attesté, avec la fidélité des souvenirs, la confiance et les espérances. Je L'en remercie.

D'illustres Chefs d'Etats ont tenu à donner à Votre glorieuse carrière, à Votre caractère, à Votre dynastie, à Votre Petite-Fille, à l'éminente Famille française à laquelle la Vôte s'allie, le témoignage de leur sympathie, l'éclat de leur assistance. En saluant MM. les Représentants de M. le Président de la République Française et de S. M. le Roi des Belges, cousin de la Famille Souveraine, je salue les témoins légaux de cet acte solennel. Je salue MM. les Représentants de S. M. le Roi d'Italie et de S. M. le Roi d'Espagne.

Madame,

Des noms seront prononcés ici qui retentissent dans l'Histoire, des hommes sont ici qui, de leur pensée ou de leur épée, ont contribué à faire l'histoire de leur temps.

Vous, Madame, vous êtes entrée déjà dans cette région de votre histoire nationale, la plus réelle, peut-être, de toute histoire, parce qu'elle est celle où respirent d'abord la justice, la plus belle aussi de toute histoire parce qu'elle forme le domaine de l'amour, — je veux dire que Votre Altesse est entrée dans la légende. Elle est née, Madame, la légende la plus radieuse de votre radieux pays, non pas du seul rayonnement de Votre grâce souveraine, mais du cœur de la foule fière et ravie de vos jeunes vertus, de cette charité enflammée dont votre âme s'est illuminée. En tout temps on a voulu que les plus gracieuses fées fussent aussi les plus généreuses. A seize ans déjà, Madame, vous aviez pris l'habit de la fée, le voile de l'infirmière qui se penche, pieuse et bienfaisante, sur toutes les douleurs, sur toutes les iniquités de la vie ; aux blessés, aux malades de la guerre, aux petits enfants malheureux, vous avez prodigué votre cœur profond, votre infatigable jeunesse. Et la guerre achevée, à l'exemple du Prince Héritier, votre père, qui, dans ces terribles années, a tenu la glorieuse promesse qu'il s'était faite d'accomplir tout son pouvoir au delà même du devoir, comme si Vous ne saviez garder rien de Vous pour vous-même, Vous avez, avec votre temps, vos joyaux, donné tout Votre cœur encore à ces autres mutilés de la guerre, à ces paysans de l'Aisne, dont le démon de la destruction a dévasté les toits, les champs, les horizons coutumiers, image de la Grande Patrie dans leur petite patrie. Voilà comment, désertant les riants sentiers des plaisirs de son âge, pour le chemin de l'horreur, qui est aussi celui de l'honneur, la Princesse Charlotte est devenue une princesse de légende, et, par une fortune unique, sent autour d'Elle les vœux et les espérances de tous monter dans un concert de gratitude et d'admiration.

C'est avec une respectueuse joie, Monsieur, que ce pays vous accueille. Par une singulière faveur du Destin, voici qu'un représentant d'une famille française de si lointaine noblesse qu'aucune autre, sans doute, ne lui peut disputer ce privilège d'aïnesse, s'unit aujourd'hui à la dernière-née, à l'héritière de la dynastie la plus ancienne désormais de l'Europe. Si de ce privilège d'aïnesse votre noble famille a noblement soutenu le faix et l'honneur, si elle s'est perpétuée, arbre plus que millénaire, en étendant sur tant de provinces ses fertiles rameaux, toujours entourée de prestige et de respect, c'est, sans doute, à la vigueur, à la fidélité de ses traditions qu'elle en doit l'éminent avantage. Dans la Famille Souveraine où vous entrez aujourd'hui, vous trouverez aussi des traditions dont la constance et la force, appuyées sur des amitiés dignement acquises, ont assuré, à travers les générations, la durée de la monarchie. Vous y verrez ces traditions s'animer, s'élargir, reprendre comme une vie nouvelle au contact de la mobile réalité, sous l'inspiration d'un Prince savant et philosophe, aux yeux de qui la Science de la Nature et l'Histoire ne sont pas seulement instruments de progrès matériels, inépuisables objets pour la curiosité de l'esprit, mais forment les échelons de l'ascension morale du genre humain, suprême but de tant de siècles de douleur et de victorieux efforts.

M. le Président du Conseil d'Etat rappelle ensuite les dispositions des Statuts aux termes desquels aucun membre de la Famille Souveraine ne peut se marier sans l'autorisation du Prince régnant. En conformité de ces dispositions, il sollicite de S. A. S. le Prince Albert l'autorisation de procéder à l'union projetée. Le Prince répond : « J'autorise ».

M. Roussel sollicite ensuite l'autorisation de S. A. S. le Prince Héritaire, père de la future épouse, et du Comte Maxence de Polignac, père du futur époux. Après avoir reçu leur assentiment, il rappelle aux fiancés les obligations générales qui découlent pour eux des articles

du Code Civil et les obligations particulières que leur imposent les Statuts. Puis, s'adressant d'abord à Madame la Duchesse, il lui demande si elle consent à prendre pour époux M. Pierre Grimaldi né de Polignac. Après avoir recueilli la réponse affirmative de la Duchesse, il reçoit celle du futur époux. Il prononce alors la phrase sacramentelle : « Au nom du Prince et de la Loi, je vous déclare unis par le mariage ». Puis il procède à la lecture de l'acte de mariage.

Cette lecture terminée, les deux époux sont invités à apposer leur signature sur le registre. S. A. S. le Prince Albert, S. A. S. le Prince Héritaire, le Comte Maxence de Polignac signent ensuite. Puis viennent les signatures des témoins qui sont apposées dans l'ordre suivant : Le Vice-Amiral Sagot-Duvaouroux, Préfet maritime de Toulon ; M. le Contre-Amiral Grandclément, de la Maison Militaire de la Présidence, représentant M. le Président de la République Française ; M. le Colonel Baron de Moor, Aide de camp de S. M. Albert I<sup>er</sup>, représentant le Roi des Belges, cousin de la Famille Souveraine ; M. le Duc de Polignac, Chef de la Maison de Polignac ; S. Exc. R. Le Bourdon, Ministre d'État de la Principauté ; M. Eugène Marquet, Président du Conseil National ; le Lieutenant-Colonel Alban Gastaldi, Aide de camp de S. A. S. le Prince ; M. Suffren Raymond, Maire de Monaco.

Sont ensuite invités à signer en qualité de témoins *ad honorem* : le Contre-Amiral Biscaretti di Ruffia, Aide de camp général de S. M. Vittorio Emanuele III, représentant S. M. le Roi d'Italie ; le Colonel Benitez, Attaché militaire à l'Ambassade d'Espagne à Paris, représentant S. M. le Roi d'Espagne.

Sur l'invitation du Prince, ont également signé : MM. Lallemand et Berthelot, de l'Institut de France ; Dr Richard, Directeur du Cabinet Scientifique du Prince ; Comte Melchior de Polignac ; Marquis Melchior de Polignac ; Comte de Bagneux ; S. Exc. le Comte Balny d'Avricourt, Ministre plénipotentiaire de S. A. S. le Prince en France ; S. Exc. le Comte de Maleville, Ministre plénipotentiaire de S. A. S. le Prince près S. M. le Roi d'Italie ; le Général de Pélacot, premier Aide de camp du Prince ; M. Mayer, Conseiller privé ; M. Jaloustre, Ministre plénipotentiaire, Conseiller privé, Directeur du Cabinet Civil ; le Commandant d'Arodes de Peyriague, Aide de camp du Prince.

Avant de se retirer, S. A. S. le Prince a remis la Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Charles au Général Comte de Pélacot, premier Aide de camp ; la plaque de Grand-Officier à M. Roussel, Secrétaire d'État ; les insignes d'Officier à MM. Mayer, Conseiller privé ; le Commandant d'Arodes de Peyriague, Aide de camp ; M. Labande, Conservateur des Archives du Palais.

Avant le déjeuner, Son Altesse Sérénissime reçoit successivement dans Son Cabinet les membres des Missions et Son Eminence le Cardinal Luçon. Il remet la Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Charles au Vice-Amiral Sagot-Duvaouroux, aux Contre-Amiraux Grandclément, Biscaretti et à Son Eminence le Cardinal Archevêque de Reims ; les insignes de Grand-Officier aux Colonels Baron de Moor, Benitez et à M. Lallemand ; la cravate de Commandeur à M. Berthelot et au Commandant Girardon.

A l'issue de la cérémonie, M. le Président du Conseil d'État et M. Merveilleux du Vignaux, Secrétaire de la Haute Assemblée, se sont rendus, sur l'ordre du Prince, chez M. le Colonel Bellando de Castro, Aide de camp de Son Altesse Sérénissime qui, empêché par son grand âge, n'avait pu assister comme témoin à la cérémonie, et ont recueilli sa signature. Rappelons que le Colonel Bellando de Castro est le doyen de la Maison Princièrè et le plus âgé des Monégasques.

A midi et demi, S. A. S. le Prince a offert un déjeuner officiel. Le Prince Souverain était entouré de S. A. S. le Prince Héritaire, S. A. S. la

Duchesse de Valentinois et du Comte Pierre de Polignac. Assistaient à ce déjeuner :

Marquise Douairière de Polignac, Vice-Amiral Sagot-Duvaouroux, Contre-Amiral Grandclément, Contre-Amiral Biscaretti, Colonel Benitez, Colonel Baron de Moor, S. Em. le Cardinal Luçon, Duc de Polignac, Comte Maxence de Polignac, M. et M<sup>me</sup> Lallemand, M. Berthelot, S. G. M<sup>gr</sup> Neveux, Comte et Comtesse Balny d'Avricourt, Comte de Maleville, Consul Général de France et M<sup>me</sup> Pingaud, Consul Général d'Italie Mazzini, Capitaine de corvette Girardon, M. Maistre, Consul d'Espagne, M. Le Boucher, Gérant du Consulat de Belgique, M. Thams, M. Mayer, M<sup>lle</sup> Oliver, M<sup>lle</sup> Amaury, Général Comte de Pélacot, M. Jaloustre, Capitaine de frégate d'Arodes de Peyriague, Capitaine de corvette Bourée, Commandant Laurendeau de Juniac, M. Fuhrmeister.

Dans l'après-midi, à 4 heures, S. A. S. la Duchesse de Valentinois a reçu les délégations des Colonies étrangères et des Sociétés admises à Lui présenter des corbeilles ou des gerbes de fleurs. Ces groupements, réunis dès 3 heures et demie dans la Cour d'honneur du Palais, étaient présentés à Madame la Duchesse par le Commandant Bourée, Aide de camp. S. A. S. le Prince Héritaire, le Comte Pierre de Polignac, entourés de Miss Oliver, de la Comtesse Gastaldi, de M<sup>lle</sup> Amaury, de M. Jaloustre et du Commandant de Juniac, se tenaient dans la galerie d'Hercule, au haut du grand escalier d'honneur. S. A. S. la Duchesse accueillait chacune des délégations avec la plus gracieuse bienveillance.

Ont été successivement appelées :

Goutte de Lait, Mutilés et Blessés de Monaco-Beausoleil, Orphelinat des Armées, Groupements Français, Groupements Italiens, Les Alsaciens-Lorrains, Colonie Belge, Colonie Suisse, Colonie des Pays-Bas de Monaco-Nice, Dames de la Halle aux Poissons de Nice, Equipage du yacht *Hirondelle*, Saint-Vincent-de-Paul (Noël des Enfants pauvres), Orphelinat de Monaco, Dames de Saint-Maur, Cercle des Jeunes Filles de Monte-Carlo, La Philharmonique (Société musicale), Société des Régates ; Sociétés Chorale, L'Estudiantina, L'Etoile, La Lyre Monégasque, L'Accord Parfait, Sport Automobile et Vélocipédique ; Sociétés L'Herculis, L'Escrime et le Pistolet, Saint-Roman ; Saint-Pierre-Club, Club Alpin Monégasque, Saint-Jean-Club, Club Amical de Monaco, Société des Anciens Elèves des Frères, La Carabine, Comité d'Encouragement aux Sports.

La Colonie Française a offert, en hommage à S. A. S. la Duchesse, un saphir, un diamant et un rubis rappelant les couleurs du drapeau français. En remettant ce souvenir, M. Pingaud, Consul Général de France, a prononcé le discours suivant :

Madame,

Les Français de Monaco sont heureux d'être admis à l'honneur de Vous présenter, en ce jour solennel, l'hommage de leurs respects et de leurs félicitations. Nulle manifestation ne pouvait répondre davantage aux plus ardents et aux plus intimes de leurs vœux.

Ils s'associent avec d'autant plus de sincérité à la joie de la Maison Princièrè, que Son Auguste Chef a tenu, en des circonstances qu'ils n'ont pas oubliées, à prendre sa part de leurs émotions et de leurs espoirs patriotiques.

La vue de l'uniforme si glorieusement porté par S. A. S. le Prince Louis rappelle à leur gratitude des souvenirs qui ne s'effaceront pas de leur mémoire. Le nom et la nationalité de celui que Votre cœur a choisi pour partager Votre existence leur permettent de saluer un compatriote dans M. le Duc de Valentinois et de se féliciter d'une alliance qui, pour la seconde fois depuis deux siècles, unit par un nouveau lien les destinées de la Principauté à celles de la France. Enfin et surtout ils sont particulièrement sensibles à tout ce que Votre présence ajoute de grâce et de lumière aux heureux présages qu'ils peuvent tirer d'une union formée sous d'aussi favorables auspices. Témoins du dévouement dont Vous avez fait preuve au chevet des blessés, profondément émus du témoignage délicat de sollicitude que Vous venez de donner plus vivement encore aux habitants des régions dévastées, admirateurs lointains des nobles qualités de cœur et d'esprit dont Votre modestie n'a pas réussi à voiler l'éclat, mais dont le rayonnement est venu jusqu'à eux, ils se sont habitués depuis longtemps déjà à entourer d'un respectueux attachement la jeune Princesse qui, dans le passé, personnifiait pour eux la charité et qui, pour l'avenir, représente à leurs yeux l'espérance.

C'est avec ces sentiments que mes compatriotes ont tenu à Vous prier de vouloir bien agréer un souvenir durable de la respectueuse satisfaction qu'ils éprouvent aujourd'hui.

Ils n'ont pas trouvé de meilleure manière de Vous la témoigner que de Vous offrir ces trois pierres, dont

l'assemblage reproduit le symbole le plus cher à leur cœur de Français : les trois couleurs de leur drapeau. Nul hommage ne pouvait leur paraître plus digne et de Celle qui le reçoit et de la pensée qui l'a inspiré.

Cet écrin devait être accompagné d'un Livre d'Or contenant les noms des souscripteurs et dont la remise a dû être retardée par des circonstances indépendantes de leur volonté. Il Vous suffira d'en parcourir les pages pour Vous apercevoir, à la variété et au nombre des signatures qui y figurent, que ces listes représentent comme un véritable plébiscite de sympathie populaire accompli sur Votre nom. Ce que cette lecture sera toujours impuissante à rendre, c'est l'élan spontané et joyeux qui a entraîné tous les Français de Monaco, de toutes conditions et de toutes professions, à Vous apporter ce témoignage de leurs empressements. C'est cette unanimité enthousiaste dont ils m'ont prié de déposer l'expression à Vos pieds : jamais je n'ai été plus certain qu'en cette circonstance d'être le fidèle interprète de leur pensée.

Permettez-moi, en terminant, de Vous présenter les Bureaux de leurs deux principaux Groupements : M. Audibert, président de l'Union des Intérêts Français, auquel remonte l'initiative de la souscription dont le résultat Vous est présenté aujourd'hui et MM. Cohet-Lavie et le Capitaine Vincent qui, en l'absence de leur président, M. le Dr Brégnat, retenu par la maladie et dont Vous connaissez déjà l'admirable rôle philanthropique pendant la guerre, représentent le Comité de Bienfaisance.

Puis, M<sup>lle</sup> Audibert a remis à Son Altesse une magnifique corbeille de fleurs aux couleurs françaises et a récité avec beaucoup de grâce un charmant compliment.

La Colonie Italienne a offert un superbe cadeau consistant en deux bagues, l'une composée d'un diamant, d'un rubis et d'une émeraude symbolisant les couleurs italiennes, l'autre montée d'une perle. M. le Ch<sup>r</sup> Mazzini, Consul Général, a prononcé l'allocution suivante :

Altesse Sérénissime,

La Colonie Italienne de Monaco, composée en grande partie de rudes travailleurs, aimant, comme tous les Latins, ce qui est bon et ce qui est beau, a l'honneur de Vous offrir par mon intermédiaire ces quelques fleurs et ce modeste présent. Elle Vous prie de trouver dans cette offrande ses cordiales félicitations, ses sincères souhaits, son respectueux dévouement.

Je m'associe à ces sentiments et je prie Votre Altesse Sérénissime d'agréer mes vœux les meilleurs.

La Colonie Belge a présenté à Son Altesse un superbe coussin en dentelle de Bruxelles. M. Le Boucher, gérant du Consulat, s'est fait, en ces termes, l'interprète des ses ressortissants :

Madame la Duchesse,  
Monsieur le Duc,

J'ai le très grand honneur, en ma qualité de gérant du Consulat de Belgique, de présenter à Vos Altesses, la Colonie Belge de Monaco.

Petite par le nombre de ses membres, la Colonie belge de Monaco se rattrape par la sincérité de ses sentiments envers Votre Famille Princièrè.

Les Belges, qui, pour leur bonheur, sont venus se fixer à Monaco, y ont trouvé une seconde Patrie.

Non seulement, l'accueil qui leur est fait, mais les desseins même de la Providence les poussent à ce rapprochement.

Lorsqu'ils ont à évoquer le nom du Monarque sous le règne duquel ils vivent, un même nom leur vient aux lèvres : Albert I<sup>er</sup> ! Albert I<sup>er</sup>, le Prince dont la science a su s'imposer à l'admiration universelle ; Albert I<sup>er</sup>, le Roi auquel quatre années de guerre ont valu le glorieux nom de Roi-Soldat ! Ces deux noms, les Belges de Monaco ont pris l'habitude de les mêler dans leur respect et dans leur affection comme ils mêlent ceux de la Belgique et de Monaco, leurs deux Patries.

L'image du Roi-Soldat évoque fatalement, dans mon esprit, celle de Votre bien-aimé Père, auquel j'ai personnellement voué une affection aussi respectueuse que durable.

Je ne puis me rappeler sans émotion le temps où, sous le ciel de Champagne, moins clément que celui de Monaco, j'avais souvent l'honneur de Le rencontrer, accomplissant, Lui aussi, avec bonne humeur, Sa rude tâche de soldat, et son accueil, toujours bienveillant, qui me donnait l'impression d'être accueilli comme un ami de toujours.

Nous ne pouvons non plus nous rappeler sans reconnaissance la générosité et le dévouement dont Votre Altesse a fait preuve envers tous les blessés des Armées alliées pendant les dures années d'épreuves que nous avons traversées.

Ces sentiments de gratitude, d'attachement, j'ose dire d'affection, je suis heureux de les offrir en hommage à Vos Altesses au nom de tous les Belges de Monaco.

Ils vous disent, par ma bouche, leur joie de Votre bonheur et tous les vœux qu'ils forment pour que ce bonheur Vous suive dans toutes les étapes de Votre vie.

Madame la Duchesse,

Votre Altesse daignera accepter avec ces vœux, un souvenir bien modeste, mais entièrement sorti de mains belges, qui perpétuera, nous en sommes certains, dans Votre mémoire, le souvenir de l'affection respectueuse des Belges de Monaco.

La Colonie Suisse a offert, à son tour, une admirable broderie de Saint-Gall.

Ajoutons que le Président de la République Française a offert à Son Altesse un merveilleux biscuit de Sèvres et S. M. le Roi d'Italie une superbe corbeille de muguet surmontée d'un cache-pot en argent avec des œillets rouges et du lilas blanc.

Le soir, un grand dîner réunissait autour de la Famille Princièrè :

Marquise Douairière de Polignac, Vice-Amiral Sagot-Duvaurox, Contre-Amiral Grandclément, Contre-Amiral Biscaretti, Colonel Benitez, Colonel Baron de Moor, Princesse Edmond de Polignac, Préfet des Alpes-Maritimes et M<sup>me</sup> Armand Bernard, Ministre d'Etat et M<sup>me</sup> Le Bourdon, Président du Conseil National et M<sup>me</sup> Marquet, Comtesse Cahen d'Anvers, M<sup>me</sup> Stern, Princesse Henri de Polignac, Duc de Polignac, Comte Maxence de Polignac, M. et M<sup>me</sup> Lallemand, M. Berthelot, Professeur Richet, Comte et Comtesse Melchior de Polignac, Comte et Comtesse Balny d'Avricourt, Comte de Maleville, M. et M<sup>me</sup> Raymond, M. et M<sup>me</sup> Georges Kohn, Comte et Comtesse du Boisrouvray, Comte et Comtesse Max de Polignac, Capitaine de corvette Girardon, Marquis et Marquise de Polignac, Comte Charles de Polignac, Comte Jean de Polignac, Comte de Bagneux, M<sup>lle</sup> Oliver, M<sup>lle</sup> Amaury, Général Comte de Pélacot, Lieutenant-Colonel Gastaldi.

A 9 heures, un magnifique feu d'artifice a été tiré du fort Antoine, tandis qu'une fête vénitienne déployait sa féerie sur les eaux du Port. Une foule énorme a suivi les gracieuses évolutions des barques illuminées et applaudi les somptueuses pyrotechnies qui incendiaient le ciel.

Samedi, à onze heures, a eu lieu la grandiose cérémonie du mariage religieux. S. Em. le Cardinal Luçon, archevêque de Reims, assisté de son coadjuteur, M<sup>r</sup> Neveux, et de LL. GG. les Evêques de Nice et de Vintimille, présidait la cérémonie.

L'intérieur de la Cathédrale était décoré d'écussons aux armes des Grimaldi et de faisceaux de drapeaux monégasques. Le maître-autel était éblouissant de lumières. Dans le chœur, en face du Trône épiscopal, les Trônes réservés à S. A. S. le Prince Souverain et à S. A. S. le Prince Héritier. Face à l'autel, les fauteuils des mariés.

Dès 10 heures et demie, tous les invités ont gagné les places qui leur sont réservées. L'Eglise jusqu'en ses bas-côtés est pleine du chatolement des toilettes féminines, de l'éclat des uniformes. Les invités du Prince occupent le haut de la nef centrale. Le Corps Consulaire a ses places marquées dans le transept à droite du chœur.

Dans la nef centrale, avaient pris place aux premiers rangs à droite :

M. le Vice-Amiral Sagot Duvaurox, Préfet maritime du port de Toulon; M. le Contre-Amiral Grandclément, Officier d'ordonnance de M. le Président de la République Française; M. le Contre-Amiral Biscaretti, représentant S. M. le Roi d'Italie; M. le Colonel Baron de Moor, représentant S. M. le Roi des Belges; M. le Colonel Benitez, représentant S. M. le Roi d'Espagne; M. le Duc de Polignac, Chef de la Maison de Polignac; M. le Comte Maxence de Polignac; M. l'Aide de camp de l'Amiral Sagot Duvaurox; S. Exc. R. Le Bourdon, Ministre d'Etat; M. E. Marquet, Président du Conseil National; M. Roussel, Secrétaire d'Etat; M. S. Raymond, Maire de Monaco; Sir Basil Zaharoff, MM. le Comte Melchior de Polignac, le Comte du Boisrouvray, le Marquis de Polignac, le Comte Charles de Polignac, le Comte J. de Polignac, Kohn, le Comte A. de Bagneux, Guy de Polignac, Henri-Melchior de Polignac, le Préfet de Nice, le Général Estienne; Dominique

Durandy, Conseiller Général; le Général Menvielle, l'Officier d'ordonnance du Général Estienne, l'Officier d'ordonnance du Général Menvielle; Lallemand, de l'Académie des Sciences; le Docteur Richet, de l'Académie de Médecine; Berthelot, de l'Académie des Sciences; Delbarre, Secrétaire général des Alpes-Maritimes; M. Gaston Menier, Sénateur; le Duc de Bissaccia, le Duc de Guiche, le Marquis de Castellane, le Duc de Lesparre, MM. Tuck, Dutil, de la Pérouse, Tinayre; Lord of Mar; le Duc de Montmorency; Georges Salles; Capron, Maire de Cannes; Estradier, Magnan; le Docteur Richard, Directeur du Cabinet Scientifique du Prince; S. Exc. le Comte Balny d'Avricourt; S. Exc. le Comte de Maleville; M. Jaloustré, Ministre Plénipotentiaire; MM. Mayer et Charles de Castro, Conseillers privés; M. Jules Roche, ancien Ministre; M. Camille Blanc; M. Thams, Conseiller de Légation; MM. les Conseillers de Gouvernement; M. le Vice-Président et MM. les Membres du Conseil d'Etat; M. le Vice-Président du Conseil National; le Colonel Commandant Supérieur; le Consul Général, adjoint au Directeur des Relations Extérieures; MM. Louis Aureglia, Louis Bellando de Castro, Paul Cioco, Henri Marquet, Paul Marquet, Alexandre Médecin, Louis Néri, Conseillers nationaux; Joseph Oliivi, Adjoint au Maire; François Médecin, Théophile Gastaud, César Settimo, Michel Fontana, Pierre Jioffredy, Honoré Bellando, Paul Bergeaud, Séraphin Oliivi, Conseillers communaux; MM. Raoul Gunsbourg, Comte-Offenbach, etc.

Du côté gauche de la nef, on remarquait :

M<sup>me</sup> la Princesse Edmond de Polignac, la Comtesse Melchior de Polignac, la Princesse Henri de Polignac, la Comtesse du Boisrouvray, la Comtesse Maxence de Polignac, la Marquise de Polignac; M<sup>me</sup> Suzanne et Christiane du Boisrouvray; M<sup>me</sup> Kohn, d'Adhémar, la Comtesse de Nervis; Miss Dower, M<sup>me</sup> Le Bourdon, Marquet, Roussel, Raymond, Bernard; M<sup>lle</sup> Cazeau; M<sup>me</sup> Sauvan, Graham Singer, Miss Oliver; M<sup>me</sup> la Générale Estienne, la Générale Menvielle, Delbarre, la Comtesse Gastaldi, Lallemand, Stern, Cahen d'Anvers, la Duchesse de Rohan; M<sup>lle</sup> Amaury; M<sup>me</sup> Robert Cahen d'Anvers; M<sup>me</sup> Wise, la Princesse Ghika; Miss Naish; M<sup>me</sup> Capron, Legrand, Douine, la Marquise de Beaucoeur, Hyde, Pommery; M<sup>me</sup> Allen; M<sup>me</sup> Ephrussi; Lady of Mar; la Duchesse de Montmorency; la Comtesse Negroti, Périn, Pesch, Hugo Cahen d'Anvers, la Marquise de Saint-Paul, la Baronne de Saint-Laurent; M<sup>lle</sup> de Saint-Laurent; M<sup>me</sup> W. Thams, de la Pérouse, Blum-Ribes, d'Assigny, la Marquise de Moussac, la Vicomtesse de Villiers, F. de Lacaze, Forestier, la Générale Sabatié, la Baronne de Barnekow; Miss Constance Maud; Mrs Marie Tucker; Miss Madge Tucker; M<sup>me</sup> de Bourbel; Miss Helen Peard; M<sup>me</sup> Crémieux, Camille Blanc, Litvinne, etc.

A 11 heures précises, salué par une salve de vingt et un coups de canon, le cortège descend les marches du Palais et se rend en automobile à la Cathédrale.

La voiture du Prince Souverain arrive la première. Le Clergé, ayant à sa tête M. le Curé de la Cathédrale, reçoit sur les marches Son Altesse Sérénissime, revêtu de l'uniforme de Membre de l'Institut de France, portant le Grand Cordon de l'Ordre de Saint-Charles. Les carabiniers présentent les armes tandis que le Prince gravit les marches et pénètre dans le sanctuaire, accompagné des membres des Missions étrangères et suivi des dignitaires et officiers de Sa Maison. Le Souverain salue le Cardinal Archevêque et prend place à Son fauteuil.

S. A. S. le Prince Louis, conduisant S. A. S. la Duchesse, est reçu avec le même cérémonial, tandis que l'orchestre fait entendre la *Marche Nuptiale* écrite par M. Léon Jehin, maître de chapelle du Prince. Après avoir salué S. Em. le Cardinal Luçon, le Prince Louis s'incline devant Son Père qui fait asseoir la Duchesse à Son côté. Il prend place Lui-même à Son fauteuil, de sorte que Madame de Valentinoise se trouve assise entre Son Grand-Père et Son Père.

M. le Duc de Valentinoise se présente aussitôt, conduit par la Marquise douairière de Polignac et accompagné du Duc de Polignac, Chef de la Maison, du Comte Maxence de Polignac, son Père, et de ses témoins. Il s'incline à son tour devant le Prince Souverain et va prendre place au fauteuil placé face au chœur, du côté gauche. S. A. S. le Prince Albert se lève et conduit Sa Petite-Fille au fauteuil placé du côté droit.

Le Cardinal Luçon prononce alors le discours suivant :

Madame la Duchesse,  
Monsieur le Comte,

Dieu ne laisse rien au hasard dans le gouvernement de ses créatures. Il a façonné nos cœurs un à un; il a déterminé le nombre de nos années et de nos jours, et il a prévu tous les événements qui en rempliraient la trame. Un cheveu ne tombe pas de notre tête sans sa permission.

S'il règle ainsi les plus petits détails de notre destinée, combien plus s'intéresse-t-il aux événements d'où dépend notre bonheur en ce monde et dans l'autre! C'est lui,

n'en doutons pas, qui prédestine l'épouse à l'époux. Souvent, ils ont grandi sans se connaître dans des foyers éloignés. Un jour venu, le Seigneur lui-même ménage leur rencontre. Dès qu'ils se trouvent en présence, un attrait mystérieux les incline l'un vers l'autre; et le jeune homme éprouve, à la vue de celle que lui destine la Providence, le ravissement qui s'empara du premier époux quand le Créateur lui présenta la femme qui devait être l'autre moitié de lui-même. Ainsi en a-t-il été pour vous, jeunes fiancés.

Issue, Madame, de cette illustre Maison de Grimaldi, apparentée à la plus haute noblesse française et aux Bourbons eux-mêmes, qui depuis six siècles exerce sa douce et bienfaisante souveraineté sur la Principauté de Monaco, et dont nos Rois ont récompensé l'attachement traditionnel à la France, en lui attribuant le Duché de Valentinoise, vous avez pour patrie, ce riant pays de la Côte d'Azur, auquel la nature semble avoir pris plaisir à prodiguer ses dons pour en faire comme un paradis terrestre, et qu'embellissent encore les monuments dus à la munificence intelligente et généreuse de vos ancêtres.

Et, puisque je viens d'évoquer le souvenir des bienfaits que le peuple Monégasque doit à Ses Princes, je ne veux pas tarder davantage, Monseigneur, à me tourner vers Votre Altesse Sérénissime, pour lui présenter mes très respectueux hommages, et pour saluer en Votre Auguste personne Celui des Souverains de Monaco qui laissera à Son peuple le plus de monuments de Sa sollicitude pour le bonheur de Ses sujets et la grandeur de Sa Principauté.

Par Vos travaux, par Vos voyages, par Vos écrits, par Vos institutions scientifiques, par les encouragements que Vous avez prodigués partout aux initiatives qui avaient pour objet l'intérêt général de l'humanité, Vous avez conquis les respectueuses sympathies du monde entier, et la France, la Belgique, l'Italie et l'Espagne se sont fait un devoir de Vous en donner un témoignage en envoyant à cette solennelle cérémonie des représentants officiels que je suis heureux de saluer à Vos côtés. Qu'il me soit permis aussi, Monseigneur, de remercier Votre Altesse de l'énergique protestation que, dès les premiers jours de la guerre, Elle a élevée contre le bombardement de la Cathédrale de Reims.

Vous avez grandi, Vous, Monsieur le Comte, au sein d'une noble famille, récemment transplantée dans notre vieille cité rémoise, mais originaire du Velay. A l'époque féodale, les Polignac exercèrent sur le haut plateau Central une souveraineté qui les fit appeler les Rois des Montagnes, *Reguli montium*. Beaucoup d'entre eux se sont distingués, au cours des siècles, par leurs talents et par leurs services dans la diplomatie, dans les hautes charges de l'Etat, dans les dignités les plus éminentes de l'Eglise. Qu'il me suffise de citer le Cardinal de Polignac, Archevêque d'Auch, adversaire intrépide du jansénisme, diplomate habile, auteur de l'Antilucrèce, membre de l'Académie française; et plus récemment, le Prince Melchior de Polignac qui fut Ministre sous la Restauration. Je me reprocherais de ne pas rappeler aussi la touchante figure d'Yolande de Polastron, Duchesse de Polignac, l'amie sûre et fidèle de l'infortunée Marie-Antoinette. Race de soldats, Votre famille a arrosé de son sang de nombreux champs de bataille, depuis cet Hiéracle, qui fut tué au siège d'Antioche lors de la première Croisade, jusqu'au très regretté Prince Henri de Polignac, tombé pour la France sur notre terre de Champagne, le 25 septembre 1915.

Comment la Providence a-t-elle ménagé la rencontre qui devait vous faire comprendre que vous étiez destinés l'un à l'autre? Je l'ignore, mais je ne crains pas d'affirmer que les événements qui vous mirent en présence, n'étaient que les moyens dont Elle se servait pour réaliser ses desseins sur vous.

Et vous voilà au pied des autels pour échanger vos serments. Heure émouvante entre toutes dans votre vie! L'alliance, en effet, que vous allez contracter, nobles fiancés, est trois fois solennelle: et par la dignité du Sacrement qui la consacre, et par la gravité des devoirs qu'elle impose, et par les grâces qu'elle apporte. Tout à l'heure je vais vous interroger, au nom de l'Eglise, sur la volonté où vous êtes de vous prendre pour époux. Et vous répondrez par une parole qui aura son retentissement jusqu'au Ciel. Dieu l'attend pour la ratifier; les anges l'écouteront pour la consigner dans les archives célestes, où rien ne pourra l'effacer; et pendant que vous vous donnerez la main, Celui qui, sous le ciel sans nuages de l'Eden a béni la première union nuptiale, consacrera la vôtre.

Et voilà l'explication de l'appareil à la fois solennel et gracieux dont on entoure partout la célébration du mariage. Parés comme pour les plus grands jours de fêtes, les jeunes fiancés arrivent au son joyeux des

clochés; un nombreux cortège de parents et d'amis les accompagne; ici, c'est tout un peuple qui salue de ses vœux les enfants de son Souverain aimé. Ils s'avancent au bras de leurs parents qui sont heureux de couronner les soins dont ils ont entouré leur enfance en les présentant eux-mêmes à la Bénédiction divine. L'Eglise, pourtant si grave, semble se laisser prendre à cet entraînement de fête, dont l'objet lui rappelle ses propres noces avec le Christ. En la personne de son Ministre, elle les attend à l'entrée du Sanctuaire; elle implore sur eux toutes les bénédictions accordées aux anciens Patriarches; elle souhaite à la jeune épouse l'amabilité de Rachel, la sagesse de Rebecca, la longévité de Sara. C'est au pied des autels qu'elle reçoit le contrat par lequel ils se donnent l'un à l'autre, elle le scelle du signe de la Croix, elle le consacre par l'oblation du divin Sacrifice.

O Sacrement de l'union nuptiale, quelles émotions ne devez-vous pas exciter dans les âmes des jeunes époux qui viennent, en vous recevant, implorer de l'Arbitre des destinées humaines une bénédiction pour leur avenir, une consécration pour le foyer nouveau dont ils sont les premières pierres!

Le mariage, en effet, n'est point simplement un jour de fête, qui passe sans rien laisser après lui. C'est un état qui doit durer autant que la vie, un contrat qui comporte tout un ensemble de devoirs et de responsabilités.

Amour, fidélité, dévouement; voilà vos devoirs mutuels. Par une affection respectueuse, par un inaltérable souci de la rendre heureuse, vous serez pour votre compagne, Monsieur le Comte, cet ami précieux dont l'oracle sacré nous dit que celui qui l'a trouvé possède un trésor auquel rien ne peut être comparé. Votre douceur, Madame, et vos délicates prévenances feront de vous cette épouse dont le Livre saint fait cet éloge, qu'on n'ose répéter qu'après lui: « De même que le Soleil s'élevant dans les hauteurs des Cieux, est la joie et la beauté du monde, de même la femme vertueuse est l'ornement de sa maison; *sicut sol Oriens in altissimis, sic mulieris bonæ species in ornamentum domus.* »

Votre devoir commun sera de fonder une maison chrétienne, et vous en manifestez assez l'intention, en venant demander à l'Eglise d'en bénir les fondements. Vous ferez donc de votre foyer une maison chrétienne, où les droits de Dieu seront reconnus, ses commandements observés, les lois de son Eglise respectées, les enfants élevés dans son amour, la conduite de la vie en harmonie avec les croyances.

Mais l'homme n'existe pas seulement pour lui-même et pour sa famille: il est membre de la Société dont la famille elle aussi fait partie. Envers elle, il a des devoirs, et des devoirs d'autant plus graves et plus impérieux, que la naissance, l'instruction, la fortune, le pouvoir l'élèvent davantage au-dessus des autres. De même que dans le corps humain, les organes auxquels appartient le rôle de la direction doivent éclairer et diriger les mouvements de tout le corps et l'action de tous les membres, ainsi, dans le corps social, le rôle des classes supérieures est d'éclairer les autres, et de les diriger, en leur donnant l'exemple de toutes les vertus, de la dignité de vie, de la fidélité à tous les devoirs, envers Dieu d'abord, puis envers la Société et la Patrie.

A notre époque tourmentée, où s'agitent tant de problèmes angoissants, où grondent tant d'ardentes convoitises, où l'impatience de toute supériorité menace de tout bouleverser, il importe que ceux à qui la Providence a départi le pouvoir et la fortune, aient conscience de leur devoir; qu'ils ne donnent aucune prise aux déclamations des agitateurs toujours ardents à exploiter les défauts ou les torts de la Société contre l'ordre social: il importe qu'ils sachent comprendre les besoins de leur temps, et qu'ils s'appliquent, sans abaisser leur autorité et sans rien sacrifier des principes de l'ordre et des droits de la justice, à donner satisfaction, dans la mesure raisonnable et possible, à ce qu'il y a de légitime dans les aspirations populaires, afin d'enlever aux masses tout prétexte de prendre par la violence ce qu'elles ne pourraient obtenir par les voies pacifiques.

C'est ce que l'on a bien compris dans votre noble et généreuse famille, Monsieur le Comte. Dans le passé comme dans le présent, on y a toujours eu l'intelligence des devoirs sociaux et providentiels de la fortune; et, je suis heureux de pouvoir vous le dire, pour bien remplir ceux que je viens de rappeler, vous n'avez qu'à suivre les traces de vos pères et à continuer de marcher dans la voie où vous vous êtes vous-même engagé.

Durant la guerre, les hommes de votre famille ont tous fait noblement leur devoir aux armées, ou dans les missions auxquelles l'Etat avait voulu utiliser le prestige de leur nom et leurs aptitudes personnelles. Vous-même, Monsieur le Comte, Vous avez utilement servi

la France, comme attaché d'Ambassade en Chine, où vos brillantes qualités d'intelligence et votre tact Vous avaient fait appeler, sans même attendre la fin de vos études diplomatiques, dès l'âge de vingt-deux ans. Pendant ce même temps, les femmes, les mères, les épouses, les sœurs, se dévouaient avec non moins de générosité aux œuvres de bienfaisance dans les hôpitaux, dans les ambulances, dans les ouvriers. La paix revenue, elles continuent dans les dispensaires et les diverses œuvres qu'elles ont créées, d'apporter, sans compter, au soulagement des misères que la guerre a laissées après elle, leur concours financier et personnel, avec une bonne grâce qui en double le prix; tandis que leurs fils, leurs époux, leurs frères, afin d'aider la France à gagner la paix, comme ils l'ont aidée à gagner la guerre, prennent l'initiative et la direction d'œuvres dont le but est la reconstruction de Reims ou la reprise de la vie dans nos régions dévastées.

Pour vous, Madame, vous vous êtes montrée la digne petite-fille de l'illustre Souverain qui, depuis trente ans, fait le bonheur de la Principauté sur laquelle Il règne, et qui, en même temps qu'il immortalisait Son nom par Ses travaux scientifiques, a porté au plus haut degré la prospérité de Son pays par les nombreuses institutions politiques et charitables dont Il l'a doté, avec une royale munificence.

De Son côté, le Prince, Votre père, s'engageait sous les drapeaux de la France, précisément dans cette Vme Armée, chargée pendant toute la guerre de la défense de la région Rémoise. Il prit part aux innombrables combats qui se livrèrent au cimetière de la Neuville, aux Cavaliers de Courcy, à Loivre, au Linguet, au Godat, au Parc de Sillery, au fort de la Pompelle, dans les tranchées de la route 44, à Reims même, au moment des terribles bombardements d'avril 1917. Il y conquérait par sa vaillance, avec le grade de Lieutenant-Colonel d'Etat-Major, les Croix de guerre française, belge et italienne, et méritait les plus glorieuses citations. Stimulée par ces nobles exemples, Vous n'avez pas hésité, Madame, malgré votre jeunesse, à vous enrôler sous le drapeau de la Croix-Rouge, dans les bataillons de la Charité, qui se sont donné la mission de panser les blessures faites par ceux de la guerre. Avec une intelligence à laquelle tout le monde se plaît à rendre hommage, Vous avez organisé, ici et au front, des œuvres de secours pour nos blessés; et les populations qui vivent autour du Château de Marchais ne perdront jamais le souvenir du concours généreux que Vous avez voulu apporter à la reconstruction de vingt-trois de leurs villages dévastés.

Votre Altesse connaît l'immortel portrait que nous a tracé de la Femme forte, l'auteur du Livre des Proverbes: « Active et laborieuse, elle ne mange pas son pain dans l'oisiveté; par ses soins, l'ordre et l'abondance règnent dans sa maison. Prévoyante, comme l'armateur qui approvisionne son navire pour un voyage au long cours, elle ne se laisse jamais prendre au dépourvu. Charitable, elle ouvre largement sa main au pauvre; elle gouverne sa maison avec sagesse et fermeté. Par ses vertus et par ses œuvres, elle fait honneur à son époux qui siège lui-même parmi les sages de son pays, et elle ajoute à la noblesse de sa maison un éclat nouveau. Ses fils se sont levés pour faire son éloge, et son époux pour lui rendre hommage ». Sous ces traits poétiques, l'auteur sacré a décrit les vertus qui font de l'épouse et de la mère, la reine du foyer. Fille de Souverain, Souveraine vous-même, un jour, Vous serez heureuse, Madame, en les pratiquant, et vous ferez rayonner le bonheur autour de vous.

Dieu ne manque jamais de placer Sa grâce à côté du devoir. Après avoir, par l'institution du mariage et de la famille, associé à l'homme, à sa puissance créatrice et à sa paternité, il a consacré par une bénédiction spéciale la source des générations humaines; « et benedixit eis ». Il fut lui-même le consécuteur de la première union nuptiale, et la bénédiction qu'il lui donna se transmet d'âge en âge: elle est la seule dont la déchéance originelle ne nous ait pas dépouillés. Le divin Réparateur de toutes choses y a mis le comble, lorsque, après avoir honoré de sa présence et de son premier miracle, les fêtes nuptiales, il en a consacré le mystère, en élevant le mariage entre chrétiens à la dignité de sacrement.

C'est pour recevoir ce sacrement et toutes les grâces qui l'accompagnent, que vous êtes ici, chers fiancés. Recueillez-donc, à cette heure pour vous si solennelle, tout ce qu'il y a en vos âmes de foi et de désirs, afin de recevoir dans toute leur plénitude les Bénédictions qui assurent le bonheur des époux et des familles. De grandes espérances reposent sur vous, et je sais

qu'elles sont aussi au fond de vos cœurs. Le peuple, vos familles, les amis de vos familles ont le pressentiment que votre union, bénie de Dieu et acclamée des hommes, est le prélude, pour la Principauté de Monaco, d'un avenir de paix et de bonheur.

Fasse le ciel que ces douces espérances deviennent bientôt d'heureuses réalités.

Et puissiez-vous, après le cours d'une vie longue et heureuse, vous retrouver dans la patrie éternelle, pour y continuer à jamais l'amitié sainte que vous vous jurez en ce jour au pied des autels.

Après cet éloquent discours, Son Eminence donne aux Epoux la bénédiction nuptiale.

M<sup>gr</sup> Luçon regagne ensuite le trône épiscopal, tandis que M<sup>gr</sup> Neveux commence la célébration de la messe. Pendant ce temps, le registre des signatures est présenté par M. le Curé de la Cathédrale aux Epoux, aux Princes, au Comte Maxence de Polignac et aux témoins dans le même ordre que pour le mariage civil.

Voici le programme musical exécuté pendant la cérémonie par la Maîtrise de la Cathédrale de Monaco, sous la direction de M. le Chanoine Perruchot, Maître de chapelle de la Cathédrale, et par l'Orchestre, sous la direction de M. Léon Jehin, Maître de chapelle de S. A. S. le Prince:

1. *Marche nuptiale*, dédiée à S. A. S. la Duchesse de Valentinois..... M. LÉON JEHIN  
Maître de chapelle de S. A. S. le Prince
2. *Cœli errant*. Quintette avec orchestre..... M. C. SAINT-SAËNS  
Membre de l'Institut
3. *Andante religioso*, op. 40..... L. VAN BEETHOVEN  
Pour violon et orchestre.  
Violon: M. Henry WAGMANS, soliste de S. A. S. le Prince.
4. *Lauda Sion*, sur un choral de Prætorius..... J.-S. BACH  
Chœur et orchestre.
5. *Adagio* pour violoncelle et orgue..... GOLTERMANN  
Violoncelle: M. U. BENEDETTI, soliste de S. A. S. le Prince.  
Orgue: M. SCOTTO.
6. *Ave vera virginitas*. Chœur à 4 voix mixtes à capella..... JOSQUIN DE PRÉS
7. *Chant sacré*. Chœur à 6 voix mixtes et orchestre..... H. BERLIOZ
8. *Hosanna*. Chœur à 4 voix mixtes et orchestre..... CH. GOUNOD

Un *Salvum fac* triomphal est chanté et, pendant l'exécution de l'*Hosannah* de Gounod, les Princes quittent l'église, accompagnés des membres des Missions étrangères, des témoins, de Leurs invités et des membres de Leur Maison, et regagnent le Palais en automobile.

Les jeunes époux, escortés par une théorie de jeunes filles monégasques revêtues des couleurs nationales et suivis par les dames de compagnie de la Duchesse, sortent à leur tour de la basilique, prennent à pied les rues de l'Eglise et du Milieu et traversent la vaste place du Palais. Leur apparition, au seuil de l'église, est saluée d'une immense ovation. La Duchesse S'en montre visiblement émue et remercie de la façon la plus gracieuse. Sur tout le parcours, les vivats, les acclamations s'élèvent. La simplicité souriante, la bonne grâce de Madame de Valentinois ont conquis le cœur de toute la population monégasque et de la foule énorme qui se presse sur son passage. C'est au milieu du plus vibrant enthousiasme que le jeune couple regagne le Palais où un lunch somptueux a été servi.

La cérémonie qui marquait la fin de cette série de fêtes, ne devait être ni la moins pittoresque ni la moins touchante dans son caractère familial.

S. A. S. le Prince Souverain avait fait convier la population monégasque dans la Cour du Palais pour présenter Ses fidèles sujets à la Duchesse de Valentinois et à Son mari.

Les Monégasques, après s'être réunis sur la place de la Visitation, se sont formés en cortège et ont reçu à la Mairie un insigne leur permettant de pénétrer dans le Palais. Ils y sont introduits par le Lieutenant-Colonel Crochet, Commandant du Palais, et se massent dans la Cour face à l'escalier d'honneur.

A 4 heures et demie, LL. AA. SS. le Prince Albert et le Prince Louis, S. A. S. la Duchesse et le Duc de Valentinois sortent de Leurs appartements.

ments et s'approchent de la balustrade qui domine l'escalier d'Hercule. Derrière les Princes, se tiennent, dans la galerie d'Hercule, S. Exc. le Ministre d'Etat, le Ministre Plénipotentiaire, Directeur du Cabinet Civil, M. Ch. de Castro, Conseiller privé, les membres des Maisons civile et militaire. Des carabiniers sont l'arme au pied sur les marches de l'escalier.

Conduits par le Commandant Bourée, les membres du Conseil National et du Conseil Communal gravissent les marches et M. E. Marquet, président du Conseil National, prononce la harangue suivante :

Monseigneur,

Lors de Votre avènement au trône, en 1889, désirant faire revivre une vieille tradition, Vous avez inauguré Votre règne en réunissant, ici même, dans cette cour pleine de souvenirs historiques, les Monégasques en «Parlement Général», suivant l'antique coutume, pour les inviter à affirmer, une fois de plus, les sentiments de fidèle attachement qu'il n'ont cessé de manifester à leurs Princes, comme l'histoire en fait foi.

Aujourd'hui, dans une circonstance non moins solennelle et non moins heureuse, nous avons répondu avec le plus joyeux empressement à Votre invitation, et c'est avec la plus vive et la plus sincère émotion que j'ai l'honneur de traduire, au nom du Conseil National, émanation du petit peuple monégasque, cette joie à laquelle se mêle la fierté d'avoir été conviés à participer par notre présence à une fête que je qualifierai de familiale, si Vous voulez bien me le permettre.

Madame,

Pendant que S. A. S. le Prince Louis, Votre bien-aimé Père, remplissait vaillamment un devoir qu'Il s'était volontairement imposé, en combattant dans les rangs de l'armée française, Vous avez voulu, Vous aussi, Vous inspirant de ce noble exemple, Vous imposer un devoir dont Votre jeune âge aurait pu vous dispenser et, pendant quatre longues années, Vous avez vécu au chevet des blessés, leur prodiguant Vos soins avec le plus grand dévouement. Puis, la guerre finie, Votre inépuisable bonté s'est tournée vers d'autres douleurs, et Vous Vous êtes consacrée à ceux qui ont eu à souffrir de la barbare invasion. J'ai pu constater personnellement combien Vous étiez aimée dans tous ces villages dévastés qui entourent le Château de Marchais, et dont Vous êtes la fée bienfaisante.

Ces actes, par lesquels se manifestent sans cesse Vos grandes qualités de cœur, s'ajoutant aux charmes dont la nature Vous a parée, Vous ont acquis notre respectueuse affection.

Lorsque les Monégasques apprirent Vos fiançailles, ils se réjouirent pleinement de cet heureux événement, qui, tout en comblant le vœu le plus cher de Votre cœur, donnait à l'avenir de la Principauté une assise nouvelle.

Monsieur le Duc,

Les vertus de Celle que Vous avez choisie pour être la gracieuse compagne de toute Votre vie, nous sont garantes des Vôtres. Nous nous félicitons de voir, aujourd'hui, le digne descendant d'une des plus nobles et des plus vieilles familles françaises s'unir à la Maison des Grimaldi.

Nous saluons, avec une déferente sympathie, notre nouveau compatriote, persuadés que Vous aimerez notre petite Patrie, et que Vous Vous intéresserez à tout ce qui pourra contribuer à sa prospérité.

Je suis certain d'être le fidèle interprète de tous les Monégasques en Vous assurant, Madame, et Vous, Monsieur le Duc, de leur très respectueux attachement, et en formulant les vœux les plus ardents pour Votre bonheur.

S. A. S. la Duchesse et le Duc de Valentinois remercient très aimablement M. Marquet, puis le Prince Albert s'entretient avec une particulière bienveillance avec le Président de la Haute Assemblée, lui exprime combien Il est sensible aux paroles qui viennent de Lui être adressées et fait ressortir que ce qui l'a le plus touché c'est le caractère de cette réunion familiale. Il lui remet ensuite la croix d'Officier de l'Ordre de Saint-Charles.

Puis, au milieu d'un recueillement solennel, le Souverain adressa à Ses sujets les paroles suivantes :

« Mes chers amis,

« Lorsqu'un événement considérable survient dans notre Vie Nationale, il est d'un usage constant et ancien que le Prince parle directement à la population.

« Aujourd'hui, je vous amène mes petits-enfants.

« Ma Petite-Fille la Duchesse de Valentinois se consacrera certainement au bonheur des Monégasques et le Duc de Valentinois suivra l'exemple donné autrefois par un ancêtre des plus nobles générations françaises.

« Aimez-les, soutenez-les et je vous réponds de votre avenir. »

Ces mots prononcés d'une voix forte et avec un accent de paternelle bienveillance sont salués d'enthousiastes acclamations.

S. A. S. la Duchesse, au bras de Son Epoux, descend alors les marches du grand escalier et circule parmi les rangs pressés des Monégasques, souriant aux manifestations de fidèle attachement qui l'accueillent, serrant les mains qui se tendent vers Elle. Un enfant, la jeune Josette Aureglia, Lui remet une gerbe de fleurs roses et blanches. La Duchesse embrasse affectueusement la fillette, puis remonte l'escalier d'honneur et, après un dernier salut à la foule qui l'acclame, regagne, en compagnie des Princes, les appartements privés.

Dimanche matin, S. A. S. la Duchesse et M. le Duc de Valentinois ont quitté la Principauté, Se rendant en Italie par la route.

Les fonctionnaires, employés, agents, carabiniers et sapeurs-pompiers de la Principauté, désireux de témoigner de leur attachement à la Famille Princière, ont offert à S. A. S. la Duchesse de Valentinois un superbe Surtout Louis XIV en argent.

S. A. S. la Duchesse a chargé S. Exc. le Ministre d'Etat d'exprimer aux souscripteurs combien ce souvenir Lui sera précieux et combien Elle a été touchée de leur si gracieuse attention.

Le reliquat de la souscription a été versé à la Goutte de Lait, œuvre placée sous le Haut patronage de S. A. S. la Duchesse.

A l'occasion du mariage de S. A. S. Madame la Duchesse de Valentinois, les Mutilés et Blessés ont adressé à Son Altesse le télégramme suivant :

La Société des Mutilés et Veuves de Guerre de Monaco-Beausoleil est heureuse d'adresser à S. A. S. Madame la Duchesse de Valentinois ses respectueuses félicitations et ses meilleurs vœux à l'occasion de Son prochain mariage et de profiter de cette circonstance pour Lui témoigner ses sentiments de profonde gratitude, tant pour les soins qu'Elle n'a cessé de prodiguer aux victimes de la guerre, que pour Son attachement à la cause des régions dévastées. La Société considère comme un devoir et un honneur d'être représentée par une délégation, avec drapeau, à la cérémonie du mariage de Celle qui a acquis tant de titres à la reconnaissance de nos chers blessés.

Par l'intermédiaire de M. le Ministre d'Etat, S. A. S. la Duchesse de Valentinois a fait la réponse ci-après :

Monsieur le Président,

En réponse au télégramme que vous avez adressé, le 4 mars courant, à S. A. S. la Duchesse de Valentinois, au nom de votre Société, j'ai l'honneur de vous faire connaître que Madame la Duchesse de Valentinois attache un prix tout spécial au souvenir des Mutilés, Blessés et Veuves de la Guerre, parce que, mieux que personne, Elle a pu juger de leur haute valeur. Elle les remercie de tout son cœur.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre d'Etat : R. LE BOURDON.

La ville de Valenciennes, qui a reçu, comme on le sait, sur la proposition du Conseil Communal, une somme de 500.000 francs pour aider au relèvement de la ville, particulièrement éprouvée pendant la guerre, a adressé à M. Reymond, Maire de Monaco, le télégramme suivant :

Au nom Conseil municipal, ville de Valenciennes, vous prions transmettre à S. A. S. Duchesse de Valentinois, à l'occasion de Son mariage, vœux sincères que formons pour bonheur et santé futurs époux et souhaits de voir se transformer en prospérité pour eux, le geste secourable de votre ville ensoleillée, à la nôtre meurtrie.

JULES BILLET, maire,

JEAN SAINT-QUENTIN et ALBERT PORTIER, adjoints.

M. Reymond, maire, a fait part immédiatement de ce télégramme à S. A. S. la Duchesse de Valentinois qui s'est montrée extrêmement touchée des sentiments exprimés par la Municipalité de Valenciennes.

LL. AA. SS. le Prince Souverain et la Duchesse de Valentinois ont chargé le Maire de transmettre

à la Municipalité de Valenciennes Leurs vifs remerciements.

S. A. S. le Prince Héréditaire a prié le Maire de Monaco de vouloir donner en souvenir du mariage de Madame la Duchesse de Valentinois, Sa fille, une somme de 500 francs à une jeune fille de Valenciennes qui aurait été particulièrement éprouvée pendant la guerre et dont le mariage aurait eu lieu dans la même semaine que celui de Madame la Duchesse de Valentinois.

Son Eminence le Cardinal Luçon, Archevêque de Reims, accompagné de son coadjuteur S. G. Mgr Neveux, s'est rendu au Palais, dimanche matin, pour faire ses adieux à LL. AA. SS. le Prince Souverain et le Prince Héréditaire.

Son Eminence et son coadjuteur ont quitté la Principauté par le rapide de 12 h. 7, rentrant à Reims.

L'éminent Prélat a été salué sur le quai de la gare par le Chanoine de Villeneuve et l'Abbé Cornette.

\*\*\*

Les Amiraux Sagot-Duvaurox, Grandclément et Biscaretti; le Colonel Baron de Moor, le Colonel Benitez, qui représentaient officiellement les Chefs d'Etats aux fêtes du Mariage de S. A. S. la Duchesse de Valentinois, ont pris congé, dimanche, de Leurs Altesses Sérénissimes.

Le même jour, ont quitté la Principauté, MM. Lallemand et Berthelot, Membres de l'Institut de France, M. Mayer, Conseiller privé, Son Exc. le Comte Balny d'Avricourt, Ministre Plénipotentiaire et la Comtesse Balny d'Avricourt, Son Exc. le Comte de Maleville, Ministre Plénipotentiaire près le Quirinal.

## SOMMAIRE.

### MAISON SOUVERAINE :

Présence de Leurs Altesses Sérénissimes à la représentation de bienfaisance donnée au profit de l'Œuvre de la Protection des Enfants des régions dévastées.

### PARTIE OFFICIELLE :

Ordonnance Souveraine autorisant le port d'une décoration.

Arrêté ministériel relatif à la rétribution due aux sapeurs-pompiers à raison du service d'épuisement.

Arrêté ministériel autorisant un médecin à exercer dans la Principauté.

### ECHOS ET NOUVELLES :

Distinction honorifique.

Prix accordés aux bateaux les mieux décorés pendant la Fête Vénitienne.

Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

### LA VIE ARTISTIQUE :

Opéra de Monte Carlo. — La soirée de gala.

## MAISON SOUVERAINE

LL. AA. SS. le Prince Albert et le Prince Héréditaire avaient daigné assister à la première représentation de *Satan*, l'opéra de M. Raoul Gunsbourg, donnée au bénéfice de l'Œuvre de la Protection des Enfants des Régions dévastées.

Leurs Altesses avaient dans Leur loge : le Préfet des Alpes-Maritimes qui représentait M. Millerand, Président du Conseil des Ministres et Président d'Honneur de l'Œuvre de la Protection des Enfants des Régions dévastées; M<sup>me</sup> Armand Bernard, la Princesse de Polignac, le Contre-Amiral Grandclément, le Colonel Baron de Moore, le Colonel Benitez, MM. Berthelot et Lallemand, Membres de l'Institut et M<sup>me</sup> Lallemand, M. et M<sup>me</sup> Georges Kohn, M<sup>me</sup> Raoul Gunsbourg, le Général Comte de Pélacot et les Membres de Leurs Maisons civile et militaire.

A la fin du spectacle, le public se tourna vers la loge princière et acclama longuement S. A. S. le Prince Souverain.

Son Altesse Sérénissime fit alors appeler dans Sa loge le compositeur, et après l'avoir félicité, le présenta au public qui l'applaudit chaleureusement.

En raison du caractère de la première représentation, le service de presse ayant été renvoyé à ce soir mardi, c'est seulement dans le numéro de la semaine prochaine que le *Journal de Monaco* pourra rendre compte de l'œuvre de M. Gunsbourg.

## PARTIE OFFICIELLE

### ORDONNANCES SOUVERAINES

N° 2840.

ALBERT I<sup>er</sup>

PAR LA GRÂCE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Sur le rapport du Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles ;

#### Avons Ordonné et Ordonnons :

S. Exc. M. Raymond Le Bourdon, Ministre d'Etat de Notre Principauté, est autorisé à accepter et à porter la Grand' Croix de l'Ordre National de Saint-Sava, qui lui a été conférée par S. A. R. le Prince Régent du Royaume des Serbes, Croates et Slovènes.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le quinze mars mil neuf cent vingt.

ALBERT.

Par le Prince :  
Le Secrétaire d'Etat,  
FR. ROUSSEL.

### ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,  
Vu l'Arrêté ministériel du 10 avril 1912, réglementant le service d'épuisement et fixant le tarif des rétributions dues aux Sapeurs-Pompiers à raison de ce service ;

Vu le rapport de M. le Colonel Commandant Supérieur, en date du 18 février 1920, proposant des modifications à l'article 2 de l'Arrêté sus-visé ;

Vu la délibération, en date du 21 février 1920, du Conseil de Gouvernement ;

#### Arrêtons :

##### ARTICLE PREMIER.

L'article 2 de l'Arrêté ministériel du 10 avril 1912 est supprimé et remplacé par le suivant :

« ART. 2. — Faute par les occupants qui requièrent l'intervention du Corps des Sapeurs-Pompiers, de fournir cette preuve, il sera dû par eux une rétribution destinée au paiement des matières consommées par l'auto-pompe et calculées sur les bases suivantes :

« 20 litres d'essence, 1 litre d'huile, 100 grammes de graisse, par heure de travail effectué pour l'épuisement des eaux. »

##### ART. 2.

M. le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et M. le Colonel Commandant Supérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait en l'Hôtel du Gouvernement, à Monaco, le 18 mars 1920.

Le Ministre d'Etat,  
R. LE BOURDON.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,  
Vu l'Ordonnance Souveraine en date du 29 mai 1894 et l'Arrêté Gouvernemental du 5 octobre suivant, sur l'exercice des professions de médecin, chirurgien, dentiste, etc. ;

Vu la demande présentée, le 12 novembre 1917, par M. le Docteur Phocion Barbatis, en vue d'être autorisé à exercer la médecine dans la Principauté ;

Vu l'Arrêté ministériel du 15 décembre 1917, autorisant M. le Docteur Barbatis à exercer provisoirement dans la Principauté ;

Vu le diplôme de docteur en médecine délivré à M. Phocion Barbatis, le 23 septembre 1915, par la Faculté de Paris ;

Vu la délibération, en date du 11 mars 1920, du Conseil de Gouvernement ;

#### Arrêtons :

##### ARTICLE PREMIER.

M. le Docteur Phocion Barbatis est autorisé à exercer la médecine dans la Principauté.

##### ART. 2.

Il devra se conformer aux Lois et Ordonnances concernant sa profession, sous les peines de droit.

##### ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le 23 mars 1920.

Le Ministre d'Etat,  
R. LE BOURDON.

### ÉCHOS & NOUVELLES

S. A. S. le Prince Régent du Royaume des Serbes, Croates et Slovènes vient de conférer à Son Exc. le Ministre d'Etat la dignité de Grand-Croix de l'Ordre National de Saint-Sava.

Cette haute distinction a été accordée à M. Le Bourdon pour les services qu'il a rendus, comme Préfet d'Indre-et-Loire, aux nombreux Serbes réfugiés dans ce département, en organisant, notamment, un Comité Franco-Serbe, avec le concours de M. Vesnitch, Ministre du nouveau Royaume à Paris, qui s'était spécialement rendu à Tours pour présider à cette création.

La Commission de classement des bateaux les mieux décorés pendant la fête vénitienne de vendredi dernier et composée de MM. Joseph Olivé, adjoint au Maire, Michel Fontana, Séraphin Olivé, conseillers communaux, Lucien Le Boucher, consul de Belgique, président de « l'Escrime et le Pistolet », Jean Vatrican, président de la Société des Régates, Alexandre Auttié, président du Saint-Pierre-Club, et Nicolas Marquet, vice-président de l'Estudiantina, a attribué comme suit les prix du concours :

1<sup>er</sup> prix, Poisson Blanc, 300 fr. ; 2<sup>e</sup>, Baleine, 250 fr. ; 3<sup>e</sup>, Ombrelle, 200 fr. ; 4<sup>e</sup>, Fiasco, 175 fr. ; 5<sup>e</sup>, Lune de Pierrot, 150 fr. ; 6<sup>e</sup>, les Ondines, 125 fr. ; 7<sup>e</sup>, les deux Montres, 100 fr. ; 8<sup>e</sup>, Chanteclerc, 100 fr.  
Les intéressés pourront s'adresser à M. Eugène Principale, au Port, qui leur remettra le bulletin nécessaire pour retirer la somme destinée.

Dans ses audiences des 9 et 16 mars 1920, le Tribunal Correctionnel a prononcé les jugements suivants :

A. P., agriculteur, né le 18 mai 1893, à Chaville (Seine-et-Oise), demeurant à Nice. — Infraction à la législation sur les automobiles : 50 francs d'amende.

D. A.-P., restaurateur, né le 8 décembre 1874, à Campello-sur-Cliturno (Italie), demeurant à Monte-Carlo. — Introduction de viande en fraude : 16 francs d'amende ; confiscation de la viande saisie.

S. J., négociant en vins, né le 21 avril 1886, à Silva, Îles Baléares (Espagne), demeurant à Epernay. — Infraction à l'arrêté ministériel du 15 mars 1919, sur les vins : 50 francs d'amende (par défaut).

R. J., garçon de magasin, né le 15 décembre 1905,

à Campile (Corse), demeurant à Monaco. — Vols simples : Déclaré coupable, mais acquitté comme ayant agi sans discernement et remis à sa mère. La veuve R. déclarée civilement responsable.

B. U.-I.-P., électricien, né le 9 juin 1902, à Calée Ligure (Italie), demeurant à Monaco. — Abus de confiance : trois mois de prison (sursis), 16 francs d'amende. La mère déclarée civilement responsable (par défaut).

### LA VIE ARTISTIQUE

#### THÉÂTRE DE MONTE CARLO

#### REPRÉSENTATIONS D'OPÉRAS

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE

S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

#### La Soirée de Gala.

La Soirée de Gala, donnée à l'occasion du mariage de S. A. S. la Duchesse de Valentinois avec M. le Comte Pierre de Polignac, fut extrêmement brillante. Rarement, la salle toute d'or du Théâtre de Monte-Carlo avait vu réunion d'une semblable élégance. Dès l'arrivée de S. A. S. le Prince de Monaco, entouré de Son fils S. A. S. le Prince Louis, de Sa petite-fille S. A. S. la Duchesse de Valentinois, du Comte Pierre de Polignac et des membres de Sa Maison civile et militaire, les accents de l'*Hymne Monégasque* retentissent. Puis, M<sup>me</sup> Sizos, de la Comédie-Française, lit un ravissant poème de la façon très artiste de M. Canu-Tassilly. Ce morceau, d'une grâce exquise en son envolée poétique, regorgeant de choses délicatement et heureusement exprimées, constitue un des plus délicieux et des plus respectueux saluts à l'adresse de S. A. S. la Duchesse de Valentinois qu'il soit possible d'imaginer. — salut où l'auteur, assurément bien inspiré, fait une allusion, vraiment de circonstance, au règne si fécond en résultats de S. A. S. le Prince Albert et, aussi, aux magnifiques travaux scientifiques qui ont conduit Son Altesse Sérénissime à l'Institut et si grandement illustré Son nom ; où l'auteur n'omet pas de rendre hommage à la splendide tenue guerrière de S. A. S. le Prince Louis au cours de la formidable tourmente qui angoissa le monde si violemment et si longtemps. De ces stances de belle et franche venue, nous nous contenterons d'extraire ces beaux vers :

Lorsque vous paraissez, distrait du livre austère,  
L'Aïeul, qui veut pour vous n'être que le Grand-Père,  
Sourit à l'avenir qui se lève en vos yeux.  
Mais vous savez la tâche àprement poursuivie  
Qui, depuis cinquante ans assignée à sa vie,  
Inscrit ce trait pensif à son front studieux.

Cinquante ans, ramenant aux mailles qui ruissellent  
Les lambeaux déchirés de l'énigme éternelle,  
Sans trêve, il l'a traquée au plus secret des mers  
Et, valeureux pêcheur dont la pêche fut bonne,  
Contemplant son trésor qui sur le pont rayonne,  
Il offre ce présent splendide à l'Univers.

Votre Père, parmi ses vieux compagnons d'armes,  
Est venu réclamer, en nos heures d'alarmes,  
Sa part à la fatigue et sa place au danger  
Et, soldat dont la main autant que l'âme est forte,  
Tranquille, avec sa vie en offrande, il apporte  
Son épée au droit outragé.

Ainsi firent Ceux-là dont vous suivez la trace.  
Et vous, la fleur nouvelle et l'espoir de leur race,  
Vous, faible et presque enfant encor, vous répandez,  
— Aux présents qu'ils ont faits largesse comparable, —  
Votre pitié sur ceux que la souffrance accable,  
Vos bijoux aux déshérités.

Aussi, la foule en vous applaudit et vénère,  
Bien moins le rang illustré et le nom millénaire :  
Et, drapant votre grâce en des plis de fierté,  
Le manteau blasonné qui pèse à votre épaule,  
Bien moins votre Couronne enfin, que l'aurole  
Dont vous nimbe la Charité.

Après ce raffiné et charmant régal, on représenta le premier acte de *la Traviata* et le premier acte de *la Vie de Bohème*. Ces deux fragments importants d'œuvres italiennes, interprétés par l'adorable M<sup>me</sup> Lucrezia Bori et par M<sup>me</sup> Ayres Borghi-Zerni, MM. Gigli, Journet, Donarelli, Chalmin, Delmas, etc., soulevèrent les applaudissements du public particulièrement choisi qui emplissait, à faire craquer les murs, le Théâtre de Monte-Carlo. Un *intermède* de Massenet, suivi de *la divine* danse des



*Sylphes* de Berlioz, furent exécutés en perfection comme, d'ailleurs, les *Danses Tartares* d'Ivan le Terrible et la *Danse Monégasque* de M. Raoul Gunsbourg. Enfin, pour clôturer la soirée, furent jouées les hymnes des principales Nations alliées.

MM. Léon Jehin, Victor de Sabata et Georges Lauweryns conduisirent successivement l'orchestre et tout marcha comme il convient dans une représentation de gala.

ANDRÉ CORNEAU.

**ADMINISTRATION DES DOMAINES**  
DE S. A. S. M<sup>r</sup> LE PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

**PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES**

Suivant acte administratif en date, à Monaco, du dix février mil neuf cent vingt, transcrit au Bureau des Hypothèques de Monaco, le premier mars mil neuf cent vingt, vol. 4 D. n° 16,

1° M. LOUIS CROVETTO, négociant, demeurant à Nice, rue Alphonse-Karr, n° 1,

2° M<sup>me</sup> FANNY CROVETTO, propriétaire, demeurant à la Colle-sur-Loup (Alpes-Maritimes), veuve de M. FRANÇOIS PHILIP,

3° M<sup>me</sup> LOUISE-EMMA CROVETTO, sans profession, demeurant à Monaco, veuve de M. GUSTAVE-FRANÇOIS GIRARDOT,

4° M. ALBERT-LOUIS CROVETTO, receveur des Finances, demeurant à Monaco ;

5° M<sup>me</sup> MARIE-LOUISE-LUCIE CROVETTO, épouse assistée et autorisée de M. CHARLES-VICTOR AURÉGLIA, contrôleur de l'Emploi des Fonds, avec lequel elle demeure à Monaco, rue Basse,

6° M. ETIENNE-CLAUDE-JOSEPH-ALBERT CROVETTO, négociant en bois et charbons, demeurant à Monaco,

7° M. FÉLIX-EMMANUEL-JOSEPH CROVETTO, propriétaire, demeurant à Monaco,

8° M. JEAN-LOUIS-ADRIEN REYNIER, commis à la Trésorerie des Finances, demeurant à Monaco,

Ont vendu :

Au Domaine de S. A. S. M<sup>r</sup> le Prince Souverain de Monaco, représenté par M. Charles Palmaro, son administrateur,

Tous les droits, de quelque nature qu'ils soient, leur appartenant dans une parcelle de terrain en nature de chemin, dénommée « avenue Crovetto Frères », sise à Monaco, quartier du Castelleretto ou des Révoires, de la contenance approximative de sept cent soixante mètres carrés, cadastrée n° 382 p. et 384 p. section B, partant du boulevard de l'Ouest pour aboutir à l'extrémité Est de la propriété Satégna.

Cette vente a été faite moyennant le prix principal de sept mille six cents francs, ci. . . . . 7.600 fr.

L'un des originaux transcrit dudit contrat a été déposé au Greffe Général de Monaco, aujourd'hui même.

Avertissement est donné aux personnes, ayant le droit de prendre sur l'immeuble vendu des inscriptions d'hypothèques légales, de réquerir ces inscriptions dans le délai d'un mois, sous peine de déchéance.

Monaco, le vingt-trois mars mil neuf cent vingt.

L'Administrateur des Domaines,  
Signé : PALMARO.

**ADMINISTRATION DES DOMAINES**  
DE S. A. S. M<sup>r</sup> LE PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

**UTILITÉ PUBLIQUE**

Extrait publié en conformité des articles 19 et suivants de l'Ordonnance Souveraine du 21 avril 1911, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Suivant acte administratif en date, à Monaco, du vingt-neuf janvier mil neuf cent vingt, dont un original a été déposé aujourd'hui même au Bureau des Hypothèques de Monaco, pour être transcrit,

M. LOUIS-JOSEPH RAPAIRE, propriétaire, demeurant à Monte-Carlo, boulevard d'Italie,

A vendu :

Au Domaine de S. A. S. M<sup>r</sup> le Prince Souverain de Monaco, représenté par M. Charles Palmaro, son administrateur, demeurant à Monaco,

Une parcelle de terrain, située à Monte Carlo, boulevard d'Italie, de la contenance approximative de cinq mètres carrés soixante-dix décimètres carrés, cadastrée n° 159 p. et 160 p. section E, confrontant : du nord, le surplus de la propriété Rapaire ; de l'est, les hoirs Marsan ; du midi, le boulevard d'Italie et se terminant en pointe à l'ouest.

La dite parcelle expropriée pour cause d'utilité publique en vue de l'élargissement du boulevard d'Italie aux abords du pont de la Rousse, ainsi qu'il résulte des Ordonnances Souveraines des dix-huit mai et quinze juillet mil neuf cent treize.

Cette vente a été faite moyennant le prix principal de trois cent quarante-deux francs, ci. . . . . 342 fr.

Les personnes ayant, sur l'immeuble vendu, des privilèges, hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales sont invitées à les faire inscrire au Bureau des Hypothèques de Monaco, dans le délai de quinze jours, à compter d'aujourd'hui, à défaut de quoi le dit immeuble en sera définitivement affranchi ; quant aux personnes qui auraient à exercer des actions réelles relativement à ce même immeuble, elles sont également prévenues qu'à l'expiration du délai sus-indiqué, le prix de vente sera payé conformément à la loi, s'il n'existe aucun obstacle au paiement.

Monaco, le vingt-trois mars mil neuf cent vingt.

L'Administrateur des Domaines,  
PALMARO.

**ADMINISTRATION DES DOMAINES**  
DE S. A. S. M<sup>r</sup> LE PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

**UTILITÉ PUBLIQUE**

Extrait publié en conformité des articles 19 et suivants de l'Ordonnance Souveraine du 21 avril 1911, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Suivant acte administratif en date, à Monaco, du vingt-neuf février mil neuf cent vingt, dont un original a été déposé aujourd'hui même au Bureau des hypothèques de Monaco, pour être transcrit,

M. JOSEPH-CLAUDE DEVISSI, propriétaire, demeurant à Monaco,

A vendu :

Au Domaine de S. A. S. M<sup>r</sup> le Prince Souverain de Monaco, représenté par M. Charles Palmaro, son administrateur,

Une bande de terrain, sise à Monaco, rue Caroline, formant cœur devant l'immeuble de M. Devissi, de la contenance approximative de soixante-neuf mètres carrés soixante décimètres carrés (69<sup>m</sup>,60), cadastrée n° 317 p. section B, confrontant : du nord, la rue Caroline ; de l'est, les hoirs Alexandre Devissi ; du midi, le surplus de l'immeuble, et de l'ouest, M. Rey.

Ladite bande de terrain expropriée pour cause d'utilité publique, en vue de l'élargissement de la rue Caroline, en vertu des Ordonnances Souveraines des 10 avril et 10 juin 1912.

Cette vente a été faite moyennant le prix principal de huit mille trois cents francs, ci. . . . . 8.300 fr.

Les personnes ayant, sur l'immeuble vendu, des privilèges, hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales sont invitées à les faire inscrire au Bureau des Hypothèques de Monaco dans le délai de quinze jours, à compter d'aujourd'hui, à défaut de quoi le dit immeuble en sera définitivement affranchi ; quant aux personnes qui auraient à exercer des actions réelles relativement à ce même immeuble, elles sont également prévenues qu'à l'expiration du délai sus-indiqué, le prix de vente sera payé conformément à la loi, s'il n'existe aucune opposition au paiement.

Monaco, le vingt-trois mars mil neuf cent vingt.

L'Administrateur des Domaines,  
Signé : CH. PALMARO.

**ADMINISTRATION DES DOMAINES**  
DE S. A. S. M<sup>r</sup> LE PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

**UTILITÉ PUBLIQUE**

Extrait publié en conformité des articles 19 et suivants de l'Ordonnance Souveraine du 21 avril 1911, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Suivant acte administratif en date, à Monaco, du vingt-sept février mil neuf cent vingt, dont un original

a été déposé aujourd'hui même au Bureau des Hypothèques de Monaco, pour être transcrit,

M<sup>me</sup> JEANNE-MARIE BOSIO, rentière, demeurant à Nice, 10, rue de l'Escarène, veuve de M. LOUIS CAPPATTI,

Et M. STEPHANE-URBAIN-HENRI BOSIO, avocat, demeurant à Nice, 49, rue Cotta,

Ont vendu :

Au Domaine de S. A. S. M<sup>r</sup> le Prince Souverain de Monaco, représenté par M. Charles Palmaro, son administrateur, demeurant à Monaco,

Tous les droits leur appartenant dans une parcelle de terrain en nature de chemin, sise à Monaco, quartier de la Colle Supérieure ou des Révoires, de la contenance approximative de trois cent vingt-cinq mètres carrés, cadastrée n° 76 p. section A, confrontant : du nord, le Domaine et M<sup>me</sup> Vignon ; de l'est et du midi, le Domaine ; de l'ouest, la rue Plati.

Ladite parcelle expropriée pour cause d'utilité publique, en vertu des Ordonnances Souveraines des 17 mai et 30 octobre 1910.

Cette vente a été faite moyennant le prix principal de deux mille quatre cent trente-sept francs, cinquante centimes, ci. . . . . 2.437 fr. 50.

Les personnes ayant, sur l'immeuble vendu, des privilèges, hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales, sont invitées à les faire inscrire au Bureau des Hypothèques de Monaco, dans le délai de quinze jours, à compter d'aujourd'hui, à défaut de quoi ledit immeuble en sera définitivement affranchi ; quant aux personnes qui auraient à exercer des actions réelles relativement à ce même immeuble, elles sont également prévenues qu'à l'expiration du délai sus-indiqué, le prix de vente sera payé conformément à la loi, s'il n'existe aucun obstacle au paiement.

Monaco, le vingt-trois mars mil neuf cent vingt.

L'Administrateur des Domaines,  
PALMARO.

Etude de M<sup>e</sup> ALEXANDRE EYMIN,  
docteur en droit, notaire,  
2, rue du Tribunal, Monaco.

**PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES**

Aux termes d'un contrat reçu par M<sup>e</sup> Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le vingt-huit février mil neuf cent vingt, dont expédition transcrite au Bureau des hypothèques de Monaco le onze mars mil neuf cent vingt, volume 143, numéro 11, a été déposée ce jourd'hui même au Greffe général des Tribunaux de la Principauté ;

M. François-Constantin-Alphonse BLACHIER, industriel, demeurant à Grenoble (Isère), rue Docteur-Mazet, n° 19, a acquis :

De M. Jacques ONEGLIA, hôtelier et propriétaire, demeurant à Monaco, quartier de la Condamine, rue Antoinette, Pension Olghetta,

1° Une villa, située à Monaco, quartier de la Condamine, boulevard de l'Ouest, n° 14, dénommée précédemment *Villa Lorenza* et actuellement *Villa Karola*, élevée de trois étages sur rez-de-chaussée et partie en sous-sol, ensemble le terrain sur lequel elle repose et qui en dépend, clos de murs, confinant dans son ensemble : à l'est, M. Félix-Fernand Bernasconi ; au sud, la villa Linotte ; à l'ouest, l'escalier commun dont il va être parlé, et au nord, le boulevard de l'Ouest ;

2° Un petit pavillon à usage de logement de jardinier et de concierge, dénommé *Chalet Lorenza*, situé au même lieu, entre la villa Rose, l'escalier commun et le chemin de la Turbie, élevé d'un étage sur rez-de-chaussée, ensemble le terrain sur lequel il repose et qui en dépend, confinant dans son ensemble : au midi, la villa Rose appartenant à M. Cardani ; à l'est et au nord, l'escalier commun, et à l'ouest, le chemin de la Turbie ;

3° Et tous les droits attachés au dit immeuble, sur l'escalier reliant le chemin de la Turbie à la rue des Moneghetti, le dit escalier commun entre l'immeuble vendu et la villa Linotte.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de cent vingt-sept mille francs, ci. . . . 127.000 fr.

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, par les parties, d'un commun accord entre elles, à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le 23 mars 1920.

Pour extrait :  
Signé : ALEX. EYMIN.

Etude de M<sup>e</sup> ALEXANDRE EYMIN,  
docteur en droit, notaire,  
2, rue du Tribunal, Monaco.

#### PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M<sup>e</sup> Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le neuf février mil neuf cent vingt, dont expédition transcrite au Bureau des hypothèques de Monaco le vingt et un février même mois, volume 143, n° 3, a été déposée ce jourd'hui même au Greffe général des Tribunaux de la Principauté ;

MM. Jean-Baptiste, Jean, Barthélemy et Geoffroy BARRA, frères, boulangers, demeurant à Monaco, boulevard de l'Observatoire, villa Théodora, ont acquis :

De M<sup>me</sup> Marie-Catherine VERRANDO, sans profession, demeurant à Monaco, quartier des Moneghetti, veuve de M. Etienne BUONSIGNORE, dit BONSIGNORE,

Une maison à loyer, connue sous le nom de « Maison Bonsignore », sise à Monaco, quartier des Moneghetti, élevée sur sous-sol, d'un rez-de-chaussée et de trois étages, ensemble le terrain sur lequel la dite maison repose et qui en dépend, d'une contenance approximative de deux cent quatre mètres carrés, figurant au cadastre sous partie du n° 428 de la section B, confinant : au nord, à une route privée sur laquelle la dite maison a son entrée ; à l'est, M. Anselmi ; à l'ouest, à M. Barelli, et au sud, à un terrain appartenant à M. Montier.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de trente-deux mille francs, ci ..... 32.000 fr.

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu par les parties, à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le vingt-trois mars mil neuf cent vingt.

Pour extrait :  
Signé : ALEX. EYMIN.

Etude de M<sup>e</sup> ALEXANDRE EYMIN,  
docteur en droit, notaire,  
2, rue du Tribunal, Monaco.

#### PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M<sup>e</sup> Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le quinze mars mil neuf cent vingt, dont expédition transcrite au Bureau des hypothèques de Monaco le seize mars même mois, volume 144, n° 4, a été déposée ce jourd'hui même au Greffe général des Tribunaux de la Principauté ;

M. Théodore-Julien CHAMPION, négociant, demeurant à Paris, 170, boulevard Haussmann, a acquis :

De M<sup>me</sup> Marthe-Marie-Jeanne-Germaine GRAGNON, épouse de M. Max-Fortuné VITERBO, publiciste, demeurant ensemble à Paris, rue Fortuny, n° 42,

Une grande maison de rapport, située à Monaco, quartier de Monte-Carlo, lieu dit Saint-Michel, à l'angle du boulevard du Nord et de l'avenue Saint-Michel, dénommée *Villa Blanc-Castel*, élevée de trois étages sur rez-de-chaussée et sous-sol, ensemble le terrain sur lequel elle repose et qui en dépend, d'une contenance d'environ six cent quatorze mètres carrés, seize décimètres carrés, porté au plan cadastral sous le n° 155 p. de la section D, confinant : au midi, au boulevard du Nord ; au nord, à une impasse ; à l'est, à l'avenue Saint-Michel, et à l'ouest, à la villa des Lauriers appartenant à M. Montier.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de trois cent quatre-vingt mille francs, ci 380.000 fr.  
Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu par

les parties, d'un commun accord entre elles, à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le vingt-trois mars mil neuf cent vingt.

Pour extrait :  
Signé : ALEX. EYMIN.

#### CESSION DE FONDS DE COMMERCE

(Deuxième Insertion.)

Suivant acte sous seings privés, en date du 31 décembre 1919, enregistré, M<sup>me</sup> Mathilde VILLENEUVE a acquis de M<sup>me</sup> veuve Antoine PIROVANO le fonds de logeuse en meublé que cette dernière exploitait, 27, boulevard des Moulins, villa Le Radium, à Monte Carlo.

Les créanciers de M<sup>me</sup> veuve Pirovano, s'il en existe, sont invités à faire opposition, dans les délais légaux, sur le prix de la vente, entre les mains de M<sup>me</sup> Villeneuve, au fonds vendu.

Monaco, le 23 mars 1920.

#### ADMINISTRATION PROVISOIRE

Par jugement, enregistré, rendu en Chambre de Conseil, en date du 5 février 1920, le Tribunal Civil de Monaco a nommé M. Clément BORGHINO, comptable, 5, avenue de la Gare, Administrateur provisoire de la succession de M. Laurent VERRANDO, en son vivant entrepreneur de serrurerie, impasse Castellaretto, mort au champ d'honneur.

Les créanciers sont priés de se faire connaître et de produire leurs titres à l'administrateur provisoire, dans un délai de un mois à partir de ce jour, sous peine de foreclusion.

Monaco, le 23 mars 1920.

Etude de M<sup>e</sup> V. RAYBAUDI  
Avocat-Défenseur près la Cour d'Appel de Monaco  
5, boulevard de l'Ouest

#### VENTE SUR LICITATION de biens appartenant en-partie à un mineur.

L'an 1920 et le mercredi 14 avril, à 10 h. 1/2 du matin, devant M. J. Maurel, Vice-Président du Siège, délégué à cet effet, en présence du Ministère Public, à l'audience des criées du Tribunal Civil de Première Instance de la Principauté de Monaco, séant au Palais de Justice audit Monaco, rue des Briques, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés, appartenant par indivis à :

1° La demoiselle Marie-Jeanne-Marcelle-Renée COLOMBARA, fille mineure de Albert-Léopold COLOMBARA, et de Claudine-Marie-Marcelline COUARRAZE, ses père et mère prédécédés, ayant pour tuteur datif M. Joseph ANTONI, Vice-Président du Tribunal Civil de Lyon, y demeurant, nommé à ces fonctions qu'il a acceptées suivant délibération du Conseil de famille de la dite mineure, tenu sous la présidence de M. le Juge de Paix de Monaco, le 29 juillet 1914, enregistré ;

2° La dame Anastasie-Bertrande-Marie COUARRAZE, sans profession, épouse du sieur Marcellin-Clément-Jean VIVÈS, Docteur en Médecine, demeurant ensemble à Cierp (Haute-Garonne) ;

3° Et le sieur Joseph SPADONI, employé d'administration, demeurant à Monaco, villa Couarraze.

Sur la poursuite collective et conjointe du sieur Antoni, es-qualités, de la dame Vivès et du sieur Spadoni.

En présence du sieur Augusto-Devoto-Etienne CANIS, employé au Casino de Monte-Carlo, demeurant à Monaco, subrogé-tuteur de la dite mineure.

#### DÉSIGNATION DES BIENS A VENDRE.

Un corps d'immeubles, situé à Monaco, quartier des Révoires, connu sous le nom de maisons Couarraze, consistant : l'un, en une villa élevée sur cave d'un rez-de-chaussée et de deux étages, avec jardin y attenant, ayant son entrée par un escalier partant du boulevard de l'Ouest ; l'autre, en une maison de rapport élevée également d'un rez-de-chaussée et de trois étages, ayant deux entrées, l'une par l'escalier du boulevard de l'Ouest, et l'autre par le chemin des Révoires.

Le tout couvrant une superficie de terrain de 800 mètres carrés environ, cadastré sur le n° 382 p. de la section B et tenant dans son ensemble : du midi, le chemin des Révoires ; du levant et du nord, le boulevard de l'Ouest ; du couchant, les hoirs Crovetto.

La vente de ces immeubles a été autorisée par juge-

ment du Tribunal Civil de Première Instance de la Principauté de Monaco, en date du 19 février 1920, enregistré.

Le cahier des charges dressé, pour parvenir à cette vente, a été déposé au Greffe Général, le 26 du même mois, enregistré.

La vente aura lieu en un seul lot sur la mise à prix de cent trente mille francs, fixée par le jugement sus-énoncé.

Il est déclaré, conformément à la loi, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions sur ledits immeubles à raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription de l'ordonnance d'adjudication.

Fait et rédigé par l'avocat-défenseur poursuivant, à Monaco, le 27 février 1920. V. RAYBAUDI.

Enregistré à Monaco, le 27 février 1920, folio 35 recto, case 4. Reçu un franc. MARQUET.

#### Société des Etablissements G. BARBIER

Par décision du Conseil d'Administration, le 4<sup>me</sup> quart de l'augmentation de capital est appelé du 25 mars au 5 avril.

Il est rappelé que suivant les statuts :

ART. 12. — A défaut de versement sur les actions aux époques déterminées, l'intérêt sera dû pour chaque jour à raison de 5% par an.

Et, ART. 13. — La Société pourra faire vendre les titres dont les versements seront en retard de quinze jours après l'époque fixée pour chaque versement et après avoir avisé les débiteurs par une seconde lettre recommandée.

Les porteurs d'Actions et de Parts de fondateur de la Société des Etablissements G. Barbier sont avisés d'autre part, que, suivant la décision de l'Assemblée Générale extraordinaire du 21 février 1920, ils ont le droit de souscrire autant d'actions de la Société Nouvelle : « La Chocolaterie de Monaco » en formation, qu'ils possèdent d'actions ou de parts de fondateurs de la Société des Etablissements G. Barbier.

Tout porteur de ces titres qui n'aura pas fait connaître sa décision de souscrire, dans les dix jours qui suivront la 2<sup>me</sup> publication de cet avis, c'est-à-dire le 10 avril dernier délai, sera réputé avoir renoncé à son droit de souscription et en conséquence déchu de ce droit.

Le Conseil d'Administration.

#### SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS A MONACO

#### AVIS

Messieurs les Actionnaires de la SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS, A MONACO, sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, le Mercredi 14 Avril 1920, à 10 heures et demie du matin, au Siège Social, à Monaco.

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires ou porteurs de cent actions, ou de l'équivalent en cinquièmes, ayant déposé leurs titres au Siège Social, au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée.

La production des récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'article 35 des Statuts équivaut à celle des titres eux-mêmes.

#### ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapport du Conseil d'Administration ;
- 2° Rapport de MM. les Commissaires des Comptes ;
- 3° Approbation des Comptes s'il y a lieu ;
- 4° Fixation du Dividende ;
- 5° Ratification de la nomination d'un Administrateur ;
- 6° Nomination éventuelle de un ou plusieurs Administrateurs ;
- 7° Nomination de l'Administrateur Délégué ;
- 8° Nomination des Commissaires des Comptes ;
- 9° Questions diverses.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1920.